



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
ET DES AFFAIRES RURALES

C A P A

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Direction Générale
de l'Enseignement
et de la Recherche

Arrêté
du 27 juin 1998
Édition
juillet 1998

Imprimé au CNPR - Tél. 04 73 83 36 00

Maréchalerie

50C1

C A P A

**Certificat d'Aptitude
Professionnelle Agricole**

Maréchalerie

Arrêté du 16 juillet 1998
Édition septembre 1998

SOMMAIRE

Référentiel professionnel RFP – 3

Architecture de la formation RFP – 8

Référentiel de formation

Modules communs à tous les CAPA C – 3

Modules professionnels P – 3

Modules de langue vivante LV – 2

Référentiel de certification

Épreuves du premier et du deuxième groupe E – 3

Textes réglementaires

Décret du 26 avril 1995
Arrêté du

Référentiel professionnel

Définition de la profession

Domaines d'action

Le maréchal-ferrant qualifié est un professionnel du cheval dans le domaine du pied. Il assure la préservation du fonctionnement physiologique du pied pour les chevaux au pré, les chevaux de sport, de course, de loisir ou de rente.

Il prépare et effectue des ferrures courantes et selon les services et l'emploi, sur des chevaux ne nécessitant pas de soins particuliers.

Il prépare la pose de ferrures orthopédiques et thérapeutiques en accord et selon les indications du vétérinaire et sous la responsabilité du maréchal-ferrant employeur dans le cas d'un salarié.

Dans son domaine d'action, il intervient auprès de tous les équidés et bovidés.

Moyens d'action

Il se sert du parage, de la confection et de la pose des ferrures métalliques ou synthétiques pour protéger le pied du cheval.

Il peut être amené à juger de la boîte cornée, la modifier dans certains cas, la traiter le cas échéant avec des produits à usage externe et effectuer, conformément aux dispositions du code rural, les soins des maladies du pied.

Le maréchal-ferrant qualifié met en œuvre les différentes techniques liées à l'exercice de son métier

1. *Devant le cheval à ferrer*

- il observe le comportement du cheval, l'aborde et prend les mesures de contention appropriées
- il évalue les risques de situations imprévues ou anormales et prend les mesures nécessaires de sécurité
- il observe et apprécie le pied, les aplombs et la locomotion du cheval ; à l'arrêt, il regarde le pied posé ou soulevé
- il observe les irrégularités d'allure et les boiteries éventuelles du cheval au pas et au trot
- il examine la ferrure précédente, ses caractéristiques, ses anomalies d'usure

2. *Devant un pied et des aplombs normaux*

- le maréchal-ferrant qualifié enlève, le cas échéant, la ferrure existante, pare le pied, si besoin est, en réduisant la corne excessive
- il confectionne des fers en les forgeant de toutes pièces ou en ajustant des fers industriels ; il pose les fers métalliques ou synthétiques en brochant et rivant ou il les fixe avec les colles adéquates
- il équipe au besoin les fers des chevaux de sport avec des mortaises et des crampons amovibles
- il vérifie les aplombs et les allures du cheval après son intervention afin de constater une éventuelle boiterie et agit en conséquence

3. *Devant un pied ou un membre nécessitant des soins orthopédiques*

- le maréchal-ferrant qualifié juge de l'opportunité d'une correction et agit en conséquence, si les aplombs sont défectueux

4. *Devant un pied souffrant d'une maladie se répercutant sur la boîte cornée*

- le maréchal-ferrant qualifié examine les modifications de la boîte cornée ; selon les cas, il en déduit les causes possibles, en tire les conséquences pour son intervention
- il pourra traiter les suppurations, faire les pansements du pied dont il assurera le suivi
- il rendra compte au responsable de l'animal, des traumatismes, des maladies ou des infections graves et il pourra être amené à effectuer le traitement, de sa propre initiative, suivant les indications du maréchal-ferrant employeur dans le cas d'un salarié, ou suivant les prescriptions du vétérinaire traitant

5. *Après des accidents ou des interventions chirurgicales ayant nécessité la mise en place de ferrures orthopédiques*

- lors des interventions chirurgicales, il pourra assurer le rôle d'aide du vétérinaire, notamment en ce qui concerne la contention
- il participera dans certains cas aux soins de traumatismes ostéo-articulaires et tendineux ou aux soins postopératoires qui exigent la fabrication et la pose de fers thérapeutiques sous la responsabilité d'un maréchal-ferrant confirmé, en accord et selon les indications du vétérinaire

6. *le maréchal-ferrant qualifié et les autres interventions*

- de la même façon que pour le cheval, il peut être amené à intervenir sur le pied des bovidés et autres ongulés
- il pourra assurer, dans certains cas, des opérations de toilettage
- dans le cadre fixé par la loi, il assure les soins de première urgence ; de la même manière, il pourra être amené à intervenir pour maintenir les capacités masticatoires du cheval

Il s'initie à l'organisation et à la gestion de l'entreprise artisanale et participe aux activités de la vie professionnelle et sociale

Il doit être capable de

- comprendre le fonctionnement de l'entreprise artisanale, son organisation et sa gestion
- évaluer les atouts et les contraintes de l'entreprise liés à l'environnement
- estimer les possibilités de développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de la demande
- surveiller l'évolution des stocks, en apprécier la qualité et le coût
- prévoir les besoins de l'entreprise en matériel, en assurer l'approvisionnement et le stockage
- observer, surveiller, apprécier l'état des installations (forge à domicile, camionnette-atelier), intervenir dans leur entretien
- mettre en œuvre les règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité qui s'im-

posent

- situer la place de son activité dans la branche professionnelle et identifier ses partenaires
- s'informer de la réglementation nationale et communautaire
- comprendre le rôle des institutions, des organisations professionnelles compétentes dans le domaine de la protection des droits collectifs et individuels
- se référer aux sources essentielles du droit du travail se rapportant à sa profession (conventions et accords collectifs, règles de sécurité, contrats de travail...)
- participer aux activités des groupes de travail formels ou informels (groupes

Un certificat d'aptitude agricole de maréchal-ferrant sanctionne la formation d'un professionnel spécialisé dans la fabrication et la pose de ferrures courantes, participant au traitement de nombreuses affections du pied trouvant sa place, soit comme travailleur indépendant soit comme salarié d'une entreprise de maréchalerie ou d'une entreprise hippique.

Architecture de la formation

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel. Elle peut être complétée par un module facultatif de langues vivantes. Elle comporte une formation en milieu professionnel.

1 – Les modules d'enseignement général

Communs à toutes les options de CAPA, ils sont au nombre de quatre :

- le module MC.1 : Expression française et communication
- le module MC.2 : Traitement de données mathématiques
- le module MC.3 : Éducation physique et sportive, santé et sécurité
- le module MC.4 : Monde actuel

Ces modules doivent permettre au candidat d'acquérir et de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité, à la conquête de son autonomie ; ils contribuent ainsi à son insertion non seulement dans une profession mais aussi dans la société.

2 – Les modules d'enseignement professionnel

Ils sont spécifiques à chaque option du CAPA. Ils visent d'une part l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution des tâches confiées au titulaire du CAPA, et d'autre part l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension de ces pratiques.

Le module Entreprise et vie professionnelle ou MP.1

Il permet au candidat de se situer en tant que futur salarié dans le secteur professionnel de la maréchalerie.

Le module Bases scientifiques des techniques professionnelles ou MP.2

Il vise l'acquisition des connaissances en biologie, physique, chimie et agronomie nécessaires à la compréhension des techniques et pratiques utilisées en maréchalerie.

Le module Techniques et pratiques professionnelles ou MP.3

Il vise l'acquisition des gestes, techniques, et connaissances nécessaires à l'exécution des tâches confiées à un ouvrier qualifié titulaire du CAPA Maréchalerie.

Ce module précise une liste de travaux pratiques et des activités pluridisciplinaires qui doivent associer des professionnels.

Le module d'approfondissement professionnel ou MAP :

ce module permet soit d'approfondir, soit de compléter utilement une partie de l'enseignement professionnel du MP.3. Il s'agit d'une spécialisation des compétences ou d'un élargissement des compétences, éventuellement à un autre secteur professionnel.

Le module est écrit et mis en œuvre par l'établissement. Il doit être validé en début de formation par le DRAF. Le choix doit être raisonné dans le cadre de l'environnement professionnel et du projet de l'établissement. Il doit être construit à partir d'une analyse de l'environnement socioéconomique et suivre les évolutions du milieu professionnel.

3 – Le module langues vivantes

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire peut choisir un module de langue vivante. Il peut ainsi consolider ses acquis et faciliter son éventuelle poursuite d'études vers le baccalauréat professionnel.

4 – La présentation des modules

Chaque module a un objectif général qui précise la capacité générale que les candidats doivent avoir atteinte à l'issue de l'enseignement du module. Il est détaillé en objectifs qui structurent le module.

Chaque objectif est décliné en contenus et compétences attendues.

Les compétences attendues du candidat se traduisent par tout fait ou activité observable, par toute production obtenue, par tout résultat à un exercice établissant que la capacité visée a été atteinte. Les compétences attendues sont la grille de lecture et d'interprétation des contenus. C'est en se référant à l'énoncé des compétences attendues que l'enseignant trouve matière à évaluation.

Les contenus se définissent aussi bien en termes de savoir-faire, de connaissances transmises, de méthodes, de techniques, qu'en termes de supports et d'activités pédagogiques.

Le module comporte en outre des recommandations pédagogiques qui, sans se substituer à la responsabilité de l'enseignant, ni entraver son autonomie, proposent un complément méthodologique en esquissant quelques démarches didactiques pour lui permettre d'orienter plus précisément son enseignement.

5 – La formation en milieu professionnel

Elle s'effectue au sein d'entreprises de travaux paysagers, de collectivités territoriales, d'associations...

Placé en situation professionnelle, le candidat applique les connaissances et les techniques apprises dans l'établissement de formation. Pendant cette période, le candidat constitue un dossier où il relate les principales tâches et activités réalisées et leur fréquence. Ce dossier est évalué lors de l'épreuve professionnelle et doit être remis aux examinateurs de l'épreuve professionnelle ponctuelle terminale.

La formation en milieu professionnel doit valoriser les aptitudes gestuelles du candidat et faciliter la liaison entre la pratique et la théorie. Elle constitue une confrontation aux réalités professionnelles et sociales. Elle est aussi l'occasion d'observations et de recueil d'informations susceptibles d'être réinvesties dans la formation en centre.

Organisation de la formation

Par la voie scolaire, en enseignement à temps plein, la formation est de 1 500 heures minimum auxquelles s'ajoutent des activités de soutien et l'enseignement facultatif des langues, sur 60 semaines en établissement. Les 1 500 heures d'enseignement correspondent à l'équivalent de 50 semaines complètes de 5 jours comptant en moyenne 30 heures d'enseignement par semaine.

La formation est complétée par 14 à 16 semaines de stage dont 12 sont prises sur la scolarité.

Pour assurer les activités de soutien qui concernent les disciplines de français et de mathématiques, un potentiel global de 100 heures est mis à la disposition des équipes pédagogiques. Ce potentiel enseignant doit permettre non seulement d'assurer un soutien aux élèves en difficulté, mais aussi d'aider les élèves qui en ont les capacités à progresser et à approfondir ces disciplines.

L'architecture de la formation par la voie scolaire est présentée sur la page suivante, ainsi que le tableau de la répartition indicative des horaires-enseignants.

Par la voie de l'apprentissage, la formation est de 400 heures minimum par an, en centre de formation. En général elle se déroule sur 2 ans :

- 22 semaines en centre de formation
- 72 semaines dans l'entreprise ou l'organisme du maître d'apprentissage

Par la voie de la formation professionnelle continue, la formation est de 800 heures en centre de formation. Cette durée peut être réduite à 400 heures pour les candidats justifiant :

- soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein, en rapport direct avec l'option ou la spécialité préparée, à l'entrée en formation
- soit d'un niveau initial de formation de fin de cycle de détermination des lycées.

La durée de formation requise peut être réduite après un positionnement tenant compte des acquis et des compétences professionnelles du candidat.

Architecture de la formation par la voie scolaire

Modules communs d'enseignement général (MC) : 450 heures *

<p>MC.1 Expression française et communication 100 heures</p>	<p>MC.2 Traitement de données mathématiques 100 heures</p>
<p>MC.3 éducation physique et sportive, santé et sécurité 150 heures</p>	<p>MC.4 Monde actuel 100 heures</p>

* Modules communs à toutes les options du CAPA

Modules professionnels (MP) : 1 050 heures

<p>MP.1 Entreprise et vie professionnelle 50 heures</p>	<p>MP.2 Bases scientifiques des techniques professionnelles 130 heures</p>
<p>MP.3 Techniques et pratiques professionnelles 770 heures</p>	<p>MAP Module d'approfondissement professionnel 100 heures</p>

Module de langues vivantes de 100 heures ⁽¹⁾

Total : 1 500 heures à 1 600 heures ⁽¹⁾

14 à 16 semaines de stage (dont 12 prises sur la période scolaire)

Soutien en français et en mathématiques

(1) selon le choix de l'élève

DISCIPLINES	ENSEIGNEMENTS		Soutien	
	Horaire total	dont TP/TD		
Français MC.1	100 h	30 h	50 h	24 h
Mathématiques MC.2	100 h	30 h	50 h	24 h
EPS MC.3 + MP3	180 h			36 h
Histoire-Géographie MC.4	50 h	10 h		12 h
Éducation socioculturelle MC.4	25 h	10 h		6 h
Sciences et techniques économiques MP.1-MC.4	75 h (50+25)	26 h (16+10)		18 h
Hippologie MP.2	90 h	16 h		23 h
Biologie MP.2	20 h	5 h		5 h
Physique-Chimie MP.2	20 h	8 h		5 h
Sciences et techniques professionnelles MP.3-MAP	840 h (740+100)	470 h (400+70)		201 h
Langues vivantes *	100 h			22 h
Total	1 500 h à 1 600 h	605 h	100 h	384 h

Concertation, suivi des élèves en stage **

* Selon le choix de l'élève.

** Le potentiel horaire global dégagé par les 12 semaines de stage prises sur la scolarité permettent aux enseignants d'assurer le suivi des élèves pendant cette période et de participer aux nécessaires réunions de concertation des membres de l'équipe pédagogique.

Le coordinateur bénéficie d'une décharge horaire de 0 h 30 par semaine et par classe.

Les groupes de TP/TD sont inférieurs ou égaux à :
- 25 élèves pour les disciplines générales
- 16 élèves pour les disciplines techniques.

Référentiel de formation

Module MC.1 : Expression française et communication

Discipline
Français

Horaire
100 h (dont 30 de TD)

Présentation du module

L'efficacité de la mise en œuvre de ce module suppose qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans le sens des termes qui en organisent l'architecture.

On entendra par objectifs la formulation des capacités qu'on cherche à faire acquérir à l'élève pour le munir du potentiel linguistique et culturel nécessaire à tout acte de communication. Ces capacités ont été réparties en deux grands ensembles : le premier regroupe et décline les capacités indispensables à la bonne réception et compréhension des messages, alors que le second concerne les capacités d'émission et d'expression. Il est évident que cette dichotomie n'est que d'ordre formel. Elle n'implique aucune hiérarchie ni chronologie dans le plan de formation choisi par le professeur, et toute activité répondant de l'objectif 1 doit trouver son écho immédiat dans l'objectif 2.

Les contenus d'enseignement se définissent aussi bien en termes de connaissances transmises qu'en termes de supports et d'activités pédagogiques. Ils visent à constituer pour l'élève un capital de savoirs et de méthodes auxquels il puisse se référer.

Ils sont le matériau disciplinaire dont le professeur dispose dans son enseignement.

Les compétences attendues des élèves se traduisent par tout fait ou activité observable, par toute production obtenue, par tout résultat à un exercice établissant que la capacité visée a été atteinte. C'est en se référant à l'énoncé de ces compétences que le professeur peut situer le niveau d'exigence de la formation et qu'il peut trouver matière à évaluation.

L'écriture d'un référentiel de formation est délibérément schématique.

Les recommandations pédagogiques qui lui font suite ont pour objectif de proposer un complément méthodologique en esquissant quelques démarches didactiques. Il ne s'agit pas là de se substituer à la responsabilité du professeur ni d'entraver l'autonomie de ses propres méthodes, mais de lui permettre d'orienter plus précisément son enseignement.

OBJECTIF GÉNÉRAL : S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale.

Objectif 1 – S’informer, se documenter, enrichir ses connaissances

CONTENUS D’ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

1.1 Saisir le sens global d'un texte lu

Lecture silencieuse de textes variés

- amélioration de la rapidité de lecture

- amélioration de la compréhension

Lecture méthodique d'extraits

Lecture suivie d'œuvres brèves et simples

- compter ou numéroter les mots, les lignes, les paragraphes
- repérer en temps limité un terme, une expression, une phrase, une ponctuation, une graphie particulière
- répondre à des questions précises sur le contenu du texte
- proposer un titre
- reformuler tout ou partie du texte
- proposer un thème, une idée directrice
- identifier les personnages, les lieux, les époques
- se référer au texte pour justifier une interprétation
- décrire un personnage, un lieu
- reformuler une péripétie, le dénouement d'un récit
- retrouver et situer un passage précis

1.2 Saisir le sens d'une information de source non écrite et en retenir le contenu

Écoute de documents sonores d'origines variées, observation de documents audiovisuels

Observation de documents iconiques ou graphiques

- répondre à des questions précises sur le contenu
- reformuler les messages
- verbaliser les informations contenues
- imaginer un titre, une légende, une vignette, une bulle

1.3 Rechercher, recueillir des informations dans un ensemble simple de données

Méthodes usuelles de classement

Recherche d'informations dans des documents usuels (fichiers, annuaires, catalogues, sommaires, tables des matières)

Recherche d'informations au cours d'enquêtes ou de visites

- rechercher un élément, un document précis en fonction d'un classement connu
- classer des éléments selon des critères donnés (alphabétiques, numériques, chronologiques, hiérarchiques...)
- relever des informations, des références pour répondre à des questions ou des consignes précises
- demander et noter des renseignements auprès d'organismes d'information
- interroger des individus pour renseigner un questionnaire préétabli

1.4 Élargir son lexique et enrichir son vocabulaire

Usage des outils lexicaux courants (dictionnaires, lexiques, glossaires)

Éléments de morphologie (dérivation, catégories) et de sémantique (polysémie, synonymie, antonymie)

- retrouver un mot en temps limité
- repérer les indications essentielles d'un article de dictionnaire
- repérer un radical, un préfixe, une terminaison
- pratiquer des substitutions de catégories
- choisir parmi plusieurs définitions le sens d'un mot en fonction du contexte
- expliquer le sens d'un mot dans un contexte donné
- relever les termes d'un champ lexical clairement défini

1.5 Comprendre une situation de communication simple

Identification des éléments d'une situation de communication

- repérer les interlocuteurs, le message, le support et le contexte
- repérer les données verbales du discours pour distinguer une idée d'un exemple, un fait d'une opinion
- identifier différents types de textes (informatif, narratif, argumentatif)

Objectif 2 – Produire des messages oraux ou écrits qui répondent à des situations de communication connues**2.1 Utiliser différents outils et supports de communication**

Pratique du téléphone, du Minitel

Travail sur questionnaires, formulaires, courriers de différents types

- entrer en communication ou répondre à un appel
- rechercher un numéro de téléphone, une adresse, un code donné
- remplir une demande de renseignements, une feuille de Sécurité sociale, un constat d'accident
- rédiger une lettre de demande de renseignements, de réclamation, de demande d'emploi, un curriculum vitae

2.2 Maîtriser son élocution dans des situations de communication déterminées

Recherche de l'intelligibilité et de l'expressivité dans des exercices formels

Recherche de l'aisance verbale dans des échanges oraux

- lire à haute voix ou réciter en maîtrisant le débit, le rythme et le volume
- produire des unités orales achevées
- participer à des jeux de rôles
- prendre la parole dans une discussion organisée
- adapter sa voix au type de discours

2.3 Acquérir les mécanismes élémentaires de la langue

Usage d'une graphie lisible et adaptée et d'une ponctuation cohérente

Principes d'orthographe d'usage et grammaticale

Construction raisonnée de phrases de structure simple

Usage raisonné des pronoms, des temps et modes usuels

- utiliser, selon les besoins, les caractères d'imprimerie et l'écriture cursive
- respecter des consignes de mise en page
- respecter les impératifs phonétiques
- appliquer les accords fondamentaux
- reconnaître les éléments constitutifs de la phrase et ses limites
- ponctuer un texte
- effectuer des exercices de réduction, d'expansion, de transformation de la phrase et de substitution de termes
- utiliser correctement les pronoms personnels et relatifs en les substituant au nom
- respecter les règles élémentaires de la concordance des temps

2.4 Restituer, à l'oral et à l'écrit, une information issue de la vie courante

Pratique de différentes modalités de restitution, adaptées à des situations précises

Exercices de narration et de description d'événements et de situations observés

- répondre à une demande simple en faisant appel à la mémorisation
- reformuler brièvement un message lu
- réorganiser un paragraphe, un texte, un récit, présentés en désordre
- transposer un dialogue en récit et réciproquement
- transposer un passage de BD en récit
- expliquer un itinéraire représenté schématiquement
- rendre compte d'une scène vécue, d'un phénomène observé
- construire un récit avec support (schéma narratif, document iconique, lexique donné)
- imaginer une suite, un début à un récit incomplet
- décrire un environnement précis ou imaginaire ; décrire une affiche, un poster, une carte postale
- expliciter le cadre et l'action d'un document audiovisuel

2.5 Exprimer une opinion, une appréciation, à l'oral et à l'écrit

Recherche d'exemples pour illustrer une idée

Recherche d'arguments pour justifier ou contredire une affirmation

Structuration d'un discours

- narrer un événement, décrire une situation en relation avec l'expression d'une idée ou d'une opinion
- exprimer les relations de causalité, de conséquence, d'hypothèse et de finalité pouvant exister entre deux ou plusieurs faits
- employer les connecteurs logiques appropriés
- construire des éléments d'introduction et de conclusion
- articuler deux ou plusieurs paragraphes

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les élèves des classes de CAPA ont souvent des difficultés dans les disciplines générales et tout particulièrement en expression française du fait d'une scolarité mal vécue, lacunaire ou prématurément interrompue.

L'enseignement du français dans ces classes est particulièrement délicat, car les insuffisances dans les domaines de la compréhension et de l'expression verbales sont ressenties comme de véritables handicaps et sont génératrices de résignation, de méfiance ou de refus.

Faire en sorte que ces insuffisances ne soient pas un obstacle absolu à la pratique d'une profession est certes l'objectif premier de ce module, mais on fera tout pour ne pas s'en satisfaire et pour aller aussi loin que possible dans la voie d'un enrichissement linguistique et culturel. C'est pourquoi les supports d'études, les activités et les productions devront, sans pour autant l'ignorer, déborder le cadre de l'activité professionnelle proprement dite, pour s'étendre aux problèmes essentiels de la vie sociale et individuelle.

Le professeur doit donc accepter la réalité d'un niveau d'exigence élémentaire, et faire en sorte que les modalités de son enseignement ne soient pas la répétition de ce qui a déjà été rejeté ou inopérant.

Tout apport de connaissances doit trouver sa justification, a priori, dans l'expression d'un besoin ou la mise en évidence d'une nécessité. À titre d'exemple, savoir reconnaître ou construire un verbe au plus-que-parfait n'est que de peu d'intérêt tant que n'apparaît pas la nécessité de marquer l'antériorité d'un fait passé par rapport à un autre. Combien d'exercices ponctuels, correctement réalisés, demeurent sans effet durable, faute d'avoir été intégrés dans une démarche explicite de communication.

La référence constante à la vie pratique est donc indispensable, d'autant plus que, s'il subsiste des préparations au CAPA par la voie de la formation scolaire, la plupart de celles-ci se feront selon les différentes modalités de l'alternance.

L'hétérogénéité des publics sera sans doute la règle et on ne saurait trop conseiller au professeur d'évaluer le plus tôt et le plus précisément possible les préacquis de chacun de ses élèves afin d'éviter les redondances qui démobilisent ou les ellipses qui déroutent. La pédagogie individualisée peut paraître à certains une gageure, mais il faut se persuader qu'on n'arrivera à rien si l'on pense, dans une classe de CAPA, pouvoir faire avancer tout le monde du même pas et avec les mêmes exigences.

- Objectif 1** 1.1 D'une manière générale, la facilité et la rapidité de lecture passe par une familiarisation à la "matérialité" d'un texte, considéré comme objet de manipulation. C'est pourquoi il faut accoutumer les élèves à le visualiser et à le parcourir, à la recherche d'éléments précis, hors de toute préoccupation de sens.
- Les exercices de compréhension se font après lecture silencieuse et individuelle. La lecture à haute voix n'est pas conseillée dans cet objectif, qu'elle soit le fait du professeur ou des élèves. Le contrôle de la compréhension peut prendre la forme de questions fermées, de QCM, de tableaux... Le recours à des logiciels adaptés est recommandé pourvu qu'il donne lieu à un suivi individualisé.
- Avant toute forme d'explication, on doit s'efforcer de laisser aux élèves le loisir d'exprimer une hypothèse de lecture quant au motif, au sens, à l'intérêt du texte, tout en les incitant à justifier toute affirmation et toute appréciation en faisant référence au texte.

On privilégiera la lecture de contes ou de nouvelles au schéma narratif simple. Le professeur doit aider les élèves dans leur lecture et en organiser les étapes, mais il doit éviter tout exercice contraignant qui viendrait contrarier le plaisir de lire. Il saisira toutes les occasions de "faire la lecture" à ses élèves de passages caractéristiques d'œuvres diverses sans autre objectif que de retenir leur attention et leur intérêt.

- 1.2** On s'appuiera de préférence sur des enregistrements de documents radiophoniques ou télévisuels relatant des faits d'actualité. Dans les premiers temps, une écoute ou un visionnement de découverte peut être nécessaire ; des consignes et des indications préalables peuvent guider l'attention de l'élève. La prise de notes, si elle a lieu, ne doit pas être laissée à la seule initiative de l'élève et doit être effectuée dans un cadre méthodologique précis. Les copies de documents iconiques ou graphiques doivent être de bonne qualité et aisément identifiables par les élèves. Il faut se méfier de tout ce qui peut en dénaturer l'authenticité et rappeler une page de manuel ou un exercice de type scolaire.
- 1.3** On veillera à ce que les exercices soient récurrents tout au long de la formation. Plutôt que de présenter et utiliser les modes de classement de manière formelle et exhaustive, il est préférable de les aborder, en tant que de besoin, dans le cadre d'activités diverses et selon les nécessités d'autres disciplines. Le bon ordre des classeurs, des agendas ou cahiers de textes, des répertoires divers devrait être la première manifestation de l'atteinte de cet objectif. Si l'accès à un fichier informatisé est possible et utile pour les élèves, on ne peut qu'encourager son utilisation.
- 1.4** Il ne faut pas perdre de vue que les outils lexicaux peuvent se révéler inutiles sinon dangereux pour des usagers non avertis. C'est pourquoi on ne laissera pas l'élève se satisfaire d'une définition sans lui en demander une reformulation. L'usage du dictionnaire peut prendre un aspect ludique (imitation du "style" des définitions, jeu de définitions pour mots factices, lexique potentiel par décalage des termes, vitesse de recherche...). Tous les exercices lexicaux doivent tendre vers un but commun : aider l'élève à comprendre que le vocabulaire n'est pas anarchique et d'une densité insondable, qu'il répond à une organisation logique et que les signes morphologiques sont autant de repères qui permettent la saisie du sens.
- 1.5** On amènera progressivement les élèves à assimiler les notions élémentaires du schéma de communication : émetteur, récepteur, message, canal. On le fera en s'appuyant sur l'observation de situations de communication réelles, dans le cadre de la vie professionnelle et sociale, mais aussi par référence à des œuvres de fiction. À partir de documents écrits ou audiovisuels, et sur les bases d'une typologie simple, on accoutumera les élèves à relever les caractères spécifiques des sources d'un document informatif (*qui, à qui, quand, où, sous quelle forme ?*) ; à identifier le narrateur, les personnages, le cadre d'un récit ; à distinguer les éléments constitutifs d'une argumentation. En revanche on n'abordera qu'avec précaution les domaines de la connotation, de l'implicite et du ton du message.

Objectif 2

- 2.1** Il s'agit là de capacités transversales qui concernent l'ensemble des disciplines, toutefois, il n'est pas superflu que le professeur de français s'assure des compétences de ses élèves dans ce domaine et les assiste dans leurs démarches auprès des maîtres de stage et d'apprentissage et dans les différentes activités pluridisciplinaires qui supposent l'emploi de ces outils. On tentera, chaque fois que cela est possible de faire valoir l'expérience de chacun face aux contraintes de la communication de type administratif.
- 2.2** Les handicaps des élèves quant à l'expression orale sont souvent de type comportemental, ils sont la manifestation de timidités, de pudeurs et de positions, voulues ou subies, au sein du groupe. Les exercices d'élocution (récitation, lecture à haute voix, jeu théâtral...) sont à présenter en tant que tels, au cours de séances spécifiques et avec des consignes limitées et précises. On insistera sur l'aspect technique de l'exercice : respiration, volume, rapidité...
- 2.3** À cette étape de la formation, il est hors de propos de dispenser des "leçons" de grammaire de type descriptif ou normatif. De la même manière, les exercices systématiques et répétitifs, portant sur un fait grammatical, sont de peu d'utilité. Si l'on souhaite toutefois tenter une approche explicative de la syntaxe, on fera de préférence appel à la grammaire dite distributive : distribution selon l'axe syntagmatique des composants immédiats de la phrase (groupe verbal et différents groupes nominaux) et selon l'axe paradigmatic, en classe d'équivalence (le nom et ses expansions, les pronoms, le verbe à l'infinitif, les propositions subordonnées...)
À la leçon de grammaire exhaustive, on préférera de brèves interventions répétées, à l'occasion des textes étudiés ou des productions des élèves. On peut corriger l'aspect occasionnel de cette démarche en faisant tenir des fichiers que les élèves complètent et auxquels ils peuvent se référer chaque fois qu'un fait grammatical est rencontré.
- 2.4/5** Ces deux sous-objectifs expriment l'aboutissement de la formation, mais ils sont tributaires des précédents. Ils sont complémentaires mais cependant hiérarchisés. Le premier fait davantage appel à des procédés, à des méthodes d'imitation, de reformulation, de transcription, à partir de supports donnés et selon des consignes très précises ; le second fait appel à l'autonomie du raisonnement, à l'imagination, à la créativité.
Pour l'un comme pour l'autre, il convient de se montrer pragmatique quant au niveau d'exigence et de procéder de manière très progressive. Mieux vaut s'assurer d'acquis modestes mais sûrs que de demeurer trop superficiel sur un plus grand nombre d'activités. Les productions proposées ne constituent pas un programme proprement dit ; elles sont néanmoins fortement indicatives du processus d'évaluation attendu.

Module MC.2 : Traitement de données mathématiques

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>
Mathématiques	100 h (dont 30 de TD)

Présentation du module

Les trois capacités précisées ci-après, propres au raisonnement en mathématiques, sont transversales à l'ensemble du module. Elles seront mises en œuvre quel que soit le contenu traité

- 1 – Analyser des informations et préparer leur traitement
 - lire et comprendre les éléments de l'information
 - comprendre l'assemblage des éléments de l'information
 - traduire les informations (dessins, exemples, formules...)
- 2 – Mobiliser et utiliser des techniques de résolution de problèmes
- 3 – Résoudre des problèmes issus de la vie courante et de situations techniques et professionnelles :
 - résoudre (identification, techniques, propriétés, résolutions graphiques)
 - vérifier la cohérence et la pertinence des résultats
 - rendre compte des résultats

OBJECTIF GÉNÉRAL : Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante.

ACTIVITÉS NUMÉRIQUES

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

EXEMPLES D'ACTIVITÉS

Calcul numérique

- effectuer des calculs numériques
 - les 4 opérations
 - puissance entière d'un nombre non nul
 - racine carrée d'un nombre positif
 - applications : utilisation des puissances de 10, calcul mental, ordre de grandeur, utilisation de la calculatrice

- écriture de nombres : écriture décimale, fractionnaire (fiches de stocks, relevés bancaires, bilans)
- manipulation de grands nombres et de petits nombres
- mesure du temps : durée d'un trajet

Proportionnalité

- expliciter les expressions telles que : "est le double de" ; "est trois fois plus grand que" ; "est le tiers de"...
- maîtriser le calcul proportionnel : détermination de la 4^e proportionnelle, pourcentages, coefficient multiplicateur, coefficient de proportionnalité, grandeurs proportionnelles, partages proportionnels

- application du calcul proportionnel à la résolution des problèmes empruntés aux modules professionnels :
 - dosages
 - débit
 - rendement
 - vitesse
 - masse volumique, densité
 - taux, taxes
 - chaîne des prix, factures simples (pourcentages successifs, pourcentages additifs)
 - placement (intérêt simple)
 - échelles (agrandissements, réductions)

GÉOMÉTRIE

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	EXEMPLES D'ACTIVITÉS
Géométrie plane	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des constructions usuelles : lieux et figures (parallélogramme, rectangle, carré, triangle, trapèze, losange, disque) - utiliser les unités de longueur et d'aire (changement de systèmes d'unités) - calculer le périmètre et l'aire des figures usuelles - appliquer la propriété de Pythagore 	<ul style="list-style-type: none"> - raccordements - constructions (ove, anse de panier, ellipse...), plan cadastral - topographie (levée de plans) - trigonométrie du triangle rectangle
Géométrie dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser des constructions usuelles (solides usuels : prismes, cube, cylindre, sphère) - utiliser les unités de volume et de capacité (changement de systèmes d'unités) - calculer le volume des solides usuels et l'aire des surfaces développées de ces solides - utiliser les formulaires de géométrie 	<ul style="list-style-type: none"> - cylindrée - cubage (estimation du volume, stocks)

ALGÈBRE

Calcul algébrique	<ul style="list-style-type: none"> - maîtriser somme et produit d'expressions algébriques - calculer la valeur numérique d'une expression algébrique 	<ul style="list-style-type: none"> - application aux formules de géométrie - application aux calculs financiers
Équations	<ul style="list-style-type: none"> - résoudre des équations du premier degré à une inconnue - résoudre des problèmes issus de situations techniques, professionnelles ou de la vie courante, à partir d'une équation donnée 	<ul style="list-style-type: none"> - application du calcul algébrique pour : <ul style="list-style-type: none"> · résoudre des problèmes empruntés au domaine professionnel · vérifier la cohérence des unités d'une formule - inéquations du premier degré à une inconnue

NOTION DE FONCTION

Approche de la notion de fonction

- reconnaître une fonction à partir
 - d'une formule
 - de tableaux numériques
 - de représentations graphiques issues de situations ou de revues techniques, professionnelles, ou de la vie courante
- mettre en évidence les relations de dépendance entre les mesures de deux grandeurs (notion de fonction)

Approche de fonctions particulières

- réaliser un tableau numérique à partir d'une formule de type $f(x) = ax + b$
- réaliser une représentation graphique à partir d'une formule
- réaliser une représentation graphique à partir d'un tableau numérique
- réaliser un tableau numérique à partir d'une représentation graphique

- situation de proportionnalité à partir :
 - d'une formule, d'un tableau, d'une représentation graphique
 - résolution graphique de problèmes d'optimisation (1^{er} degré)
 - lectures d'abaques simples
 - coefficient d'une droite (pente)
 - impôts sur le revenu (fonction affine par intervalles)
 - gain moyen quotidien (GMQ)

STATISTIQUE DESCRIPTIVE

Organisation de données statistiques (tableaux)
Effectifs, effectifs cumulés
Fréquences, fréquences cumulées

- lire et réaliser les diagrammes
 - en bâtons,
 - en secteurs
 - en bandes
 - des histogrammes

- diagramme polaire
- utilisation de logiciels graphiques
- lecture de diagrammes figuratifs
- utilisation de revues intégrant les statistiques
- revues et documents techniques

Représentations graphiques
Paramètres de position

- déterminer un mode ou une dominante
- calculer une moyenne

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Recommandations pédagogiques générales

L'ensemble des connaissances formelles du programme a fait l'objet de développement dans les classes de collège. De nombreux élèves de CAPA, pour diverses raisons, n'ont pas assimilé ces connaissances lorsqu'elles leur ont été présentées. Les développer une nouvelle fois ne fait que raviver en eux le souvenir de difficultés antérieures. Les remédiations sont pourtant nécessaires, en particulier dans le domaine des techniques opératoires.

À cette fin, on utilise des supports d'exercices empruntés aux secteurs et activités professionnelles ou issus de la vie courante. C'est au cours des résolutions, mettant en œuvre des méthodes et techniques de raisonnement, que l'enseignant traite les notions formelles. Elles s'imposent dans ce cas comme un passage obligé pour la compréhension des problèmes concrets.

Capacités à développer

La liste des capacités induit une méthode pédagogique applicable pour chacune des activités du programme, mais aussi pour la résolution des exercices et des problèmes :

- *Analyser des informations et préparer leur traitement*

- lire et comprendre les éléments de l'information
- comprendre l'assemblage des éléments de l'information

Ces capacités liées à l'analyse d'une information sont essentielles pour l'élève. Souvent les élèves qui n'arrivent pas à résoudre les problèmes sont les mêmes que ceux qui ont des difficultés de lecture. Le professeur de mathématiques peut inviter son collègue de français dans le cadre d'ateliers pluridisciplinaires afin d'aider les élèves sur les problèmes de

- compréhension des mots (au plus, au moins, vaut, autant que, tout élément, quel que soit, etc.)
- compréhension des assemblages (et, ou, si... alors, équivalent...)
- compréhension des graphiques (unités, définition des axes d'un repère, origine, variables...)

- *Traduire les informations (dessins, exemples, formules...)*

Ceux qui rédigent des énoncés ou des documents ne s'expriment pas forcément dans le même registre de langage que celui du public auquel ils s'adressent. Les élèves n'ont pas tous le même registre de langage. Les professeurs aident les élèves à traduire les informations qui leur sont soumises dans leur propre langage en les incitant à traduire ces informations par des dessins ou schémas, par des exemples, par la reformulation. Pour ce faire, l'enseignant habitue l'élève à travailler à l'aide de son cahier de brouillon, sur lequel il effectue ces opérations de transcodage.

- *Mobiliser et utiliser des techniques de résolution de problèmes*

Les professeurs varient les supports d'exercices, développent des stratégies de résolution, présentent des méthodes de raisonnement. Ils insistent sur la transversalité des techniques. Ils exigent des élèves qu'ils aient la connaissance des techniques de base (simplification des fractions, calcul proportionnel, repérage d'axes, application de formulaires...).

Les enseignants insistent sur le choix de méthodes pour résoudre un exercice en exigeant des élèves qu'ils rédigent sur leur brouillon les réponses aux deux questions :

- qu'est-ce qu'on me demande ?
- qu'est-ce qu'on me donne ?

- *Résoudre des problèmes issus de la vie courante et de situations techniques et professionnelles :*

- résoudre (identification, techniques, propriétés, résolution graphique...)
- vérifier la cohérence et la pertinence des résultats
- rendre compte des résultats obtenus

Ces capacités permettent d'établir des relations entre les mathématiques et les disciplines qui les utilisent. Elles donnent du "sens" à l'enseignement des mathématiques en filières professionnelles. Elles se prêtent naturellement aux séquences d'interdisciplinarité. La cohérence d'un résultat (ordre de grandeur, rejet d'une solution...) est liée aux opérations manipulées et aux nombres qui s'y rapportent.

Le soin, la clarté, la rédaction sont des préoccupations permanentes. L'enseignant doit éduquer l'élève, l'apprenti ou le stagiaire dans ce sens. La rédaction des grilles de correction doit attester de cette exigence-là.

Les professeurs portent une attention particulière :

- à l'utilisation des calculatrices et font précéder le calcul-machine par une recherche de l'ordre de grandeur
- au choix du nombre de décimales significatives.

Dans tous les cas où le support du problème est emprunté aux situations techniques et professionnelles, le professeur de mathématiques insiste sur le choix des unités et l'affectation de l'unité des résultats numériques (volumes, aires, statistiques...)

Méthodes

Une appropriation mathématique, pour un élève, ne saurait se limiter à la connaissance formelle de définitions, de résultats, de techniques et de démonstrations. Il est indispensable que les connaissances aient pris du sens pour lui, à partir de questions qu'il s'est posées et qu'il sache les mobiliser pour résoudre des problèmes. Pour atteindre ces objectifs, les séquences courtes (informations données par le professeur, exercices d'application directe) doivent se combiner avec des séquences plus longues de réflexion et de recherche. Celles-ci peuvent être centrées sur l'étude de situations diverses : situations interdisciplinaires, mettant en jeu des outils mathématiques variés.

En ce qui concerne les statistiques : les professeurs utilisent les revues technico-économiques, les ouvrages, les quotidiens, qui publient quantité de diagrammes, tableaux et courbes statistiques.

On insiste sur les problèmes de lecture et de réalisations graphiques, sur les différents modes de représentations, sur le choix des unités, sur le choix des amplitudes de classes et sur les conséquences de ces choix sur l'interprétation des données.

Module MC.3 : Éducation physique et sportive, santé et sécurité

Présentation du module

1. Objectif

Ce module permet de développer non seulement des aptitudes motrices, mais aussi des aptitudes de coopération et de communication nécessaires à l'insertion professionnelle et sociale de l'élève. Ainsi, il s'agit d'une part de faire évoluer les pratiques physiques des élèves dans une optique de santé et de sécurité et d'autre part de faire exprimer les diverses représentations sociales qu'ont les élèves à propos du sport.

Les éléments de biologie intégrés au programme permettront à l'élève de comprendre globalement le fonctionnement de son corps et de mettre en œuvre des principes de sécurité et d'hygiène nécessaires au maintien d'une bonne santé.

Ces objectifs seront atteints par la mise en œuvre d'activités physiques et sportives pertinentes en corrélation avec l'option, le public, les contingences matérielles et l'environnement immédiat.

2. Lecture et mise en œuvre du programme du module

La conception de ce module implique qu'il soit mis en œuvre sur une durée de deux années en formation initiale ou par la voie de l'apprentissage et sur un volume horaire de 150 heures. À travers cet horaire global consacré essentiellement aux pratiques sportives, seront abordées successivement les notions de biologie (30 heures environ) et de sécurité (15 heures environ).

Il va de soi que tous les objectifs et sous-objectifs identifiés dans ce référentiel doivent être abordés. Cependant l'organisation de la formation est laissée à l'initiative de l'équipe pédagogique et la priorité de certains objectifs devra être clairement énoncée dans la progression élaborée par les enseignants.

Les différentes parties du programme seront poursuivies à travers l'élaboration d'un projet d'éducation physique et sportive qui porte sur les activités choisies pour atteindre de manière équilibrée les objectifs de l'éducation physique (arrêté du 24 mars 1993 ; JO du 27 mars 1993 : pages 4921 et 4922).

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires</i>
EPS	105 h
Santé-sécurité	45 h
Total	150 h

Ces choix s'opèrent en se référant au classement des activités physiques et sportives en cinq domaines d'action :

- les actions se situant dans un environnement physique stable telles que l'athlétisme, la natation, la gymnastique sportive...
- les actions s'effectuant dans un environnement physique instable, telles que les activités de pleine nature
- les actions à visées esthétiques et expressives telles que la natation synchronisée, le patinage, les activités de gymnastique sportive...
- les activités d'opposition interindividuelles, telles que les activités de combat, les jeux de raquettes...
- les actions de coopération et d'opposition telles que les sports collectifs et certains jeux traditionnels.

Cette présentation a pour ambition de souligner que le choix des activités physiques et sportives enseignées s'effectue à partir de leurs effets attendus sur le développement des conduites motrices.

3. Organisation du module

Le programme est organisé en trois objectifs en interaction constante ; dans chaque activité enseignée, ces trois objectifs sont indissociables, l'enseignant gardant toute liberté pour favoriser l'une ou l'autre entrée, en fonction de son projet.

Apprendre son corps en activité

Développer son potentiel moteur et la connaissance des activités physiques et sportives

Découvrir et établir des relations interindividuelles pour participer à des actions collectives

OBJECTIF GÉNÉRAL : Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle et sociale.

Objectif 1 – Apprendre son corps en activité

La poursuite de cet objectif, incluant des notions de biologie, fera apparaître la nécessité de découvrir de nouvelles sensations, comme celle du "plaisir à bouger", de bien-être, le besoin de découvrir des possibilités nouvelles de son corps et de rencontrer différemment les autres.

La finalité d'un tel enseignement n'est pas d'expliquer de manière mécaniste le fonctionnement de l'homme, mais d'aboutir, comme le prescrit l'objectif principal, à une gestion éclairée et responsable, non seulement de sa vie physique, mais plus généralement de sa santé.

COMPÉTENCES ATTENDUES

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

COMMENTAIRES-ILLUSTRATIONS PÉDAGOGIQUES

Gérer ses déplacements au cours d'activités mobilisant les filières énergétiques

- identifier les caractéristiques de son corps en mouvement
- identifier les difficultés rencontrées, les facteurs de réussite au niveau moteur et physiologique au cours de l'activité ; les verbaliser
- adapter sa motricité

Gérer un effort prolongé

- se préparer à l'effort physique
- fournir le "juste" effort en intensité et en durée
- récupérer des efforts fournis

Agir en sécurité

- identifier et exprimer les différentes sensations propres à son corps

- la fonction respiratoire : organisation schématique de l'appareil respiratoire, principes du transport sanguin, des gaz respiratoires
- la fonction circulatoire : organisation schématique de l'appareil circulatoire, fonction respiratoire du sang
- la surface d'échanges entre le sang et l'air

- principes et règles de l'échauffement

- approvisionnement énergétique et alimentation :
 - manifestations de l'énergie
 - sources énergétiques dans les aliments : les sucres rapides, les sucres lents

- les perceptions proprioceptives et kinesthésiques (postures, équilibres, contractions musculaires, relâchement, entonomie, etc.)
- les perceptions liées au rapport espace-temps : rotations, balancés, accélération, espaces proche et lointain, avant/arrière...

À partir d'activités pratiques telles que VTT, ski, kayak (domaine instable), natation, athlétisme (domaine stable) permettre à l'élève de vérifier la fréquence cardiaque et le rythme respiratoire en situation d'efforts, de les comparer à une situation de repos et de les mettre en relation.

Il s'agit ici de sensibiliser les élèves à la période d'échauffement, à s'économiser, à récupérer à la fatigue.

Montrer des échantillons d'aliments contenant des glucides (glucose, fructose, glycogène).
Détection des glucides dans quelques aliments.

Il sera utile de sensibiliser les élèves aux causes d'altérations de ces différentes perceptions.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- identifier les risques et adapter son action motrice en fonction de ses possibilités

- développer les points faibles identifiés auparavant

CONNAISSANCES ASSOCIÉES

- les lois anatomiques, physiologiques, de mécanique des mouvements de coopération, d'économie d'effort
- les effets bénéfiques
- les effets nocifs
 - . les accidents musculaires, ligamentaires, osseux
 - . le surentraînement
- les précautions à prendre :
 - . respect des rythmes alternés (sommeil/veille)
 - . hygiène alimentaire
 - . régulation de la thermie
 - . les excès : tabac, alcool, drogue...

- préparation physique
 - . musculation
 - . souplesse
 - . endurance
 - . adresse
 - . équilibre et appuis

COMMENTAIRES-ILLUSTRATIONS PÉDAGOGIQUES

Il sera utile de se reporter aux documents publiés par l'INRAP (*Le corps en situation professionnelle*, *Le corps oublié* [en cassette], EPS et sécurité).

Définition des termes suivants :

- . courbature, contracture
- . élongation, claquage
- . entorse, luxation
- . fêlure, fracture

À partir de situations vécues, construire des exemples de repas adaptés aux activités.

Lors d'activités physiques, il conviendra d'aider chaque élève à évaluer ses manques et de lui proposer des remédiations correspondantes.

Objectif 2 – Développer son potentiel moteur par la pratique et la connaissance des activités physiques et sportives (APS)

Réaliser une performance dans les activités pratiquées (performance : niveau de jeu, niveau atteint, niveau de pratique)

- s'informer pour agir : prendre les informations dans le milieu pour construire un projet d'action
- gérer le couple vitesse/précision
- mobiliser l'énergie de façon optimale
- créer des déséquilibres
- enchaîner des actions continues
- créer des réponses nouvelles

- principes et règles d'action
 - . logique interne de l'activité
 - . techniques
 - . règlements (codes et matériels)
 - . consignes de sécurité

Afin de permettre une meilleure performance, on veillera à adapter les situations de formation aux possibilités des élèves, tout en restant dans la logique de chaque activité.

Il conviendra alors de choisir des activités pertinentes dans les 5 domaines énoncés en accord avec les attentes et les besoins des élèves, en cohérence avec les conditions matérielles et le projet d'établissement.

Organiser la sécurité dans la pratique des APS

— par rapport à soi

- savoir gérer le couple risque/sécurité :
 - repérer les risques de la situation dans l'action
 - choisir le moment opportun et le rythme approprié pour agir
 - doser sa force et sa vitesse
 - utiliser les réchappes apprises, dans les situations imprévues

— par rapport au milieu

- gérer le couple risque/affectivité
- repérer les variables, les changements
- choisir les outils appropriés

- évaluation des risques

- les différentes techniques de réchappes et de chutes

- nature des incertitudes
- connaissance des parades
- choix du matériel
- tenue adaptée
- rangement et entretien des matériels

La notion de sécurité inhérente à chaque APS, devra faire l'objet de contenus spécifiques indissociables des pratiques.

Associer les élèves au choix du transport et à la mise en place du matériel pour toutes les APS enseignées.

Objectif 3 – Découvrir et établir des relations interindividuelles pour participer à des actions collectives

Cet objectif a l'ambition de prendre en compte les difficultés qu'ont certains élèves à s'intégrer à un groupe en tant qu'acteur, à accepter les autres dans leurs différences, à s'investir dans une tâche commune. L'enseignant doit développer leurs aptitudes d'intégration à un groupe social et tenter de transformer les représentations sociales qu'ont les jeunes des sports "médiatisés".

Être acteur à part entière dans des actions engagées

- agir en fonction des autres et des règles de l'activité
 - reconnaître et accepter les autres
 - accepter l'organisation interne du groupe
 - accepter la tâche
- apprécier et accepter son rôle
- assumer une tâche

- règlement des activités
- connaissance des consignes et des contraintes liées à la tâche

Il convient d'identifier à travers la pratique des activités proposées, les savoirs liés à la coopération et à la communication, et, de ce fait, de proposer des situations et des outils de formation adéquats.

Coopérer

- communiquer
 - verbalement dans l'action
 - verbalement hors de l'action : proposer une stratégie
 - non verbalement
- aider, s'entraider

- émission du message : les codes, les décodages
- les outils de communication : grilles, schémas, graphiques...
- les sens des gestes, les codes
- les différentes parades dans les activités pratiques
- les appuis et les soutiens

Les situations actives d'appropriation sont à privilégier : responsabiliser les élèves à l'arbitrage, au management, à l'évaluation, aux parades.

Module MC.4 : Monde actuel

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires (dont horaire de TP)</i>
Histoire-Géographie	50 h (10 h)
Éducation socioculturelle	25 h (10 h)
Sciences économiques et sociales	25 h (10 h)
Total	100 h

Présentation du module

Le module MC4 a pour objectif une initiation à la compréhension du monde d'aujourd'hui et une préparation à la vie civique, sociale, culturelle et économique afin de s'y insérer.

Chaque discipline apporte un éclairage spécifique et contribue avec les deux autres à une initiation de l'approche globale d'une réalité. Les connaissances disciplinaires sont toujours resituées dans le cadre de l'objectif général ; elles s'appuient sur des études de cas, des analyses de faits d'actualité et sur une documentation concrète, régulièrement renouvelée.

Les trois disciplines, histoire-géographie, éducation socioculturelle et sciences économiques et sociales visent respectivement l'atteinte des objectifs 1, 2 et 3. Cependant certains contenus peuvent être abordés conjointement et de façon complémentaire par deux disciplines voire trois.

Par exemple : l'association loi 1901 en éducation socioculturelle et les associations de consommation en sciences économiques et sociales ou bien les codes principaux du langage, de l'image en éducation socioculturelle et leur utilisation dans les supports publicitaires en sciences économiques et sociales ou bien certains problèmes de société. Parmi eux, on pourra évoquer la montée de l'intolérance, les violences, le tabagisme, l'alcoolisme, les drogues, les maladies sexuellement transmissibles, les menaces sur l'environnement. L'un ou l'autre de ces thèmes sera choisi à l'initiative des enseignants du module et en fonction de la connaissance du groupe. Des heures de travaux en groupe restreint sont prévues pour ces thèmes.

L'étalement de ce module sur deux ans permet d'y consacrer deux heures par semaine, mais des regroupements horaires partiels (une journée ou une demi-journée) peuvent être envisagés.

OBJECTIF GÉNÉRAL : À partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et responsabilités du citoyen.

Objectif 1 – Acquérir des repères géographiques, historiques et civiques permettant de comprendre la France d’aujourd’hui

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<p><i>Organisation de l’espace français</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - atouts et contraintes du milieu - répartition des hommes dans l’espace national <ul style="list-style-type: none"> · espace rural · espace industriel · espace et activités tertiaires - découpages administratifs de la France 	<ul style="list-style-type: none"> - localiser des faits géographiques - analyser quelques situations géographiques - préciser le rôle des élus et le fonctionnement des collectivités locales 	<p>On tiendra compte des acquis des élèves issus ou non des classes de troisième. Le support pédagogique privilégié sera la carte lue, observée, parfois réalisée.</p> <p>On ne cherchera pas à réaliser une nomenclature pseudo exhaustive mais on réfléchira sur la nouvelle organisation de l’espace national qui s’accompagne d’une redistribution des hommes.</p> <p>Il faudra s’en tenir à l’essentiel : l’exercice au plan local de la démocratie. On évitera toute description trop précise des procédures administratives. Les documents de la vie quotidienne : feuille d’impôts locaux, vignette automobile, facture d’eau seront utilisés largement.</p>
<p><i>La France et son environnement international</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - la France dans l’Union Européenne - la France dans le monde : <ul style="list-style-type: none"> · la francophonie · l’aide aux pays en voie de développement · la présence française 	<ul style="list-style-type: none"> - relativiser une réalité géographique en observant des données à des échelles différentes 	<p>On distinguera l’Union Européenne de l’Europe occidentale, on évoquera le problème de l’Est européen.</p> <p>Ne pas abonder dans l’étude des institutions de l’Union Européenne mais montrer comment la vie des Français est conditionnée par les règlements européens.</p> <p>On insistera sur le rayonnement international de la France qui se singularise par rapport à d’autres puissances moyennes. La réflexion sera amorcée par l’observation d’une carte localisant les pays francophones : rappel des dominations passées, influence culturelle.</p> <p>L’aide aux pays en voie de développement et la présence militaire dans le monde permettront d’illustrer le poids de la France dans la vie internationale.</p>

La France, une démocratie libérale

- repérages chronologiques	- se repérer dans le temps	On construira avec la classe une frise chronologique de la chute de l'Ancien Régime à 1945 (ne pas y consacrer plus de deux heures) ; elle sera poursuivie tout au long de la formation.
- la France depuis 1945	- décrire une évolution historique récente - analyser une évolution historique (notion de cause et de conséquence)	On insistera sur le bilan de la Deuxième Guerre mondiale et sur l'indispensable reconstruction économique et morale qui échoit au régime issu de la résistance. On rappellera la mise en place de la Quatrième République qui marque le retour à la démocratie libérale.
- la Cinquième République, ses institutions	- identifier le fonctionnement des institutions et le rôle des élus nationaux	On insistera sur l'État de droit, la séparation des pouvoirs, la référence aux droits de l'homme, le pluralisme politique. On pourra utiliser le matériel de vote : bulletins, professions de foi.
- les mutations de la société · évolution de l'emploi · l'État providence et les organismes de protection	- identifier les principaux organismes de la protection sociale	On insistera sur le caractère récent, évolutif de cette protection. On mettra en parallèle le système de protection sociale avec ceux d'autres pays à travers l'I.D.H. (indice de développement humain).

Objectif 2 – Élaborer une réflexion sur la diffusion de l'information sociale et culturelle

Le professeur d'éducation socioculturelle sensibilise les élèves aux moyens utilisés dans la diffusion de l'information, tant au plan local que général. Il les initie à une lecture active et critique de l'information écrite et audiovisuelle.

À travers ces objectifs, il s'agit de faire prendre conscience aux élèves, de la nécessité de s'informer, tout en s'efforçant d'acquérir une distance critique face aux traitements de l'information et aux images.

Enfin, à partir de quelques exemples choisis dans les programmes de télévision, l'enseignant sensibilise à la compréhension du rôle de ce média dans la diffusion d'une culture de masse. En effet, la télévision est aujourd'hui le premier moyen d'accès, parfois le seul, des jeunes à l'information et à la culture ; il importe donc, pour favoriser les prises de conscience nécessaires à la formation d'un citoyen averti et actif, et à l'exercice de l'autonomie, de privilégier l'étude de ce média. Aussi favorisera-t-on à terme, chez les jeunes, le dépassement de leurs propres habitudes et pratiques.

La diffusion de l'information dans l'environnement local

<ul style="list-style-type: none"> - dans l'établissement <ul style="list-style-type: none"> · les supports de la communication interne dans le cadre de la vie scolaire, associative et du CDI 	<ul style="list-style-type: none"> - repérer, observer, identifier les signes visuels de la communication - porter un regard critique - définir une association loi 1901 	<p>Sensibiliser les élèves, stagiaires et apprentis à tous les signes visuels des activités sociales et culturelles de l'ensemble de l'établissement.</p> <p>Faire observer la diversité des supports : affiches, panneaux, bulletins d'information.</p> <p>On utilisera des méthodes actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une grille d'observation - recherche de l'information, individuellement ou par petits groupes - mise en commun <p>La découverte de la vie associative sera l'occasion d'étudier les associations loi 1901, à travers l'association des élèves : création, statuts, fonctionnement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - en dehors de l'établissement <ul style="list-style-type: none"> · les supports de l'information locale, journaux, radios, télévision régionale, affiches, bulletins, brochures, dépliants, panneaux 	<ul style="list-style-type: none"> - prendre conscience de la diversité des supports de communication et de leur adéquation à un public en fonction d'un message 	<p>À travers quelques exemples, faire comprendre la diversité des supports et leur spécificité, en fonction de la nature des informations, du public visé, des moyens mis en œuvre. Ce sera l'occasion d'aborder, notamment à travers un journal local, le traitement de l'information et de sensibiliser les élèves aux manifestations liées à leur environnement culturel : patrimoine, théâtre, musées, galeries, bibliothèques, centres culturels...</p> <p>On essaiera de montrer le rôle de l'image : à cette occasion, on pourra collaborer avec le professeur de sciences économiques et sociales pour analyser le message publicitaire (objectif 3).</p>

La communication à travers la presse et la télévision

- sources, traitement et diffusion de l'information

- reconnaître la diversité du traitement de l'information à travers la presse écrite et audiovisuelle
 - relativiser les informations véhiculées par les médias
 - analyser de façon critique le traitement et la diffusion de l'information : choix, mise en page, rôle des images

En utilisant les sources d'information nationale et internationale, on fera prendre conscience du cheminement de l'information entre l'événement et le lecteur ou le spectateur.

On montrera qu'il y a plusieurs façons de traduire une même réalité. L'analyse ne peut être exhaustive, on se limitera à quelques exemples pris dans l'actualité récente. On s'appuiera sur la presse quotidienne nationale, et sur des émissions de télévision : journaux télévisés, magazines d'actualité.

- télévision et culture

- prendre conscience des différentes formes de culture véhiculées par la télévision

À travers quelques émissions (jeux, feuilletons, variétés...) on essaiera de montrer :

- l'exploitation de la sensibilité individuelle et collective et les phénomènes d'identification
- l'uniformité de certains produits proposés mais aussi la variété et la richesse des programmes qui permettent d'effectuer un choix lucide.

On abordera aussi succinctement

- l'aspect économique (audimat, publicité...)
- l'organisation générale de la télévision en France (service public, secteur privé, CSA).

Compte tenu du temps imparti, on se limitera à quelques exemples en se gardant de trop généraliser, et on évitera une approche par trop manichéenne de la culture proposée par la télévision.

Objectif 3 – Situer dans leur environnement les actes de la vie du consommateur et de la vie familiale et effectuer les démarches courantes

Cet objectif vise à préparer l'élève à une bonne insertion dans la société.

Afin de faciliter l'enseignement et de le rendre plus efficace, il paraît important de tenir compte des motivations ou du vécu des jeunes pour aborder les différents thèmes.

Dans une société devenant de plus en plus complexe, il est nécessaire de les aider à analyser de façon la plus objective possible, la réalité économique, à s'approprier un vocabulaire spécifique et à développer leur sens critique et leur autonomie.

Chaque fois que cela sera possible on s'appuiera sur des documents réels et on soulignera les aspects pratiques en veillant à l'acquisition de compétences transversales.

L'acte de communication

– l'achat des biens et services :

- situer les actes de la vie du consommateur et effectuer des démarches courantes

• l'étiquetage des produits

- interpréter des étiquettes

On étudiera notamment l'étiquetage de produits alimentaires, de textiles, de biens d'équipement, de médicaments, de produits dangereux. À cette occasion on abordera les labels et les appellations de même que l'affichage des prix.

• la publicité

- analyser un message publicitaire

On présentera différentes formes de publicité et supports publicitaires dans le souci d'éveiller l'esprit critique de la classe. La réglementation de la publicité sera évoquée à cette occasion. L'étude du message publicitaire pourra être menée en collaboration avec le professeur d'éducation socioculturelle.

• la réglementation des ventes

- faire appliquer ses droits d'acquéreur

On abordera les différentes formes de vente : par correspondance, à domicile, par téléphone... ainsi que quelques pratiques (ventes à crédit, ventes promotionnelles, soldes...). L'étude d'un contrat de vente permettra d'illustrer ce chapitre.

COMPÉTENCES ATTENDUES

COMPÉTENCES ATTENDUES

COMPÉTENCES ATTENDUES

<ul style="list-style-type: none"> • les techniques de vente 	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les méthodes influençant le consommateur 	<p>On développera notamment les pratiques des grandes surfaces.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • la facturation de biens et de services 	<ul style="list-style-type: none"> - interpréter et contrôler une facture donnée 	<p>On observera des factures relatives à des produits (biens d'équipement...) et des services (EDF, eau, téléphone, billets de transport...).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • les paiements 	<ul style="list-style-type: none"> - effectuer des règlements à partir de différents moyens de paiement 	<p>On pratiquera la rédaction de chèques, de mandats, de TIP, et on visualisera différents types de cartes en expliquant leur fonctionnement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • le service après-vente 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les conditions décrites dans la garantie 	<p>La comparaison de quelques bons de garantie suffira.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'information et la défense du consommateur 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les lieux d'information et les lieux de recours 	<p>On fera connaître notamment au plan local et au travers des médias, quelques exemples d'actions et d'adresses. Des tableaux synthétiques pourront faciliter l'approche.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'analyse de l'acte de consommation <ul style="list-style-type: none"> • les besoins • le ménage : unité de consommation • l'évolution de la consommation 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les types de besoins - définir le ménage - citer les évolutions les plus marquantes 	<p>L'observation de données statistiques est indispensable, elle pourra concerner différents domaines.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • le budget 	<ul style="list-style-type: none"> - schématiser un budget familial 	<p>À l'occasion de cette étude on abordera l'impôt et l'assurance avec les documents correspondants de même que l'épargne et le crédit. Par ailleurs le constat amiable pourra être traité dans le contexte de l'assurance.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - la place de l'acte de consommation dans l'économie, le circuit économique 	<ul style="list-style-type: none"> - repérer les principaux agents du circuit dans un schéma établi 	<p>On relèvera notamment les relations entre les ménages et les autres agents du circuit (aussi appelés secteurs institutionnels).</p>

Les actes de la vie individuelle et familiale

– les actes de la vie civile

– les régimes matrimoniaux

– l'évolution de la famille

- composition des familles
- modes de vie des familles

- situer les actes de la vie individuelle et familiale et effectuer les démarches courantes

- citer les démarches à accomplir

- citer les régimes matrimoniaux

En plus des actes de base (mariage, naissance, décès), on observera les documents qui en sont issus (fiche d'état-civil, passeport, carte d'identité)... et on fera remplir les demandes préliminaires.

On tentera à l'aide de schémas ou d'exemples, d'expliquer les différentes situations et de souligner les conséquences en résultant.

Cette partie du programme ne sera pas obligatoirement évaluée.

Des statistiques serviront de supports à l'étude des changements enregistrés en France.

On soulignera les nouveaux partages des tâches et des responsabilités en essayant d'en analyser les causes. On pourra aborder à cette occasion la progression de l'union libre, du divorce, des familles recomposées, par rapport au mariage traditionnel.

Répartition horaire indicative

Objectif 1 Organisation de l'espace français La France et son environnement international La France, une démarche libérale	18 heures 10 heures 22 heures (50 h d'histoire-géographie)
Objectif 2 La diffusion de l'information dans l'environnement local La communication à travers la presse et la télévision	10 heures 15 heures (25 h d'éducation socioculturelle)
Objectif 3 L'acte de communication Les actes de la vie individuelle et familiale	18 heures 7 heures (25 h de sciences économiques et sociales)

Modules professionnels

Module MP.1 : Entreprise et vie professionnelle

<i>Discipline</i>	<i>Horaire</i>
Techniques économiques	50 h (dont 16 de TD)
Total	50 h

Présentation du module

Ce module doit être abordé en relation constante avec le milieu professionnel, il donne au futur salarié des moyens, des connaissances, des outils lui permettant de s'insérer et d'évoluer dans la vie professionnelle : éléments sur le fonctionnement d'une entreprise de maréchalerie, éléments de choix du travail.

OBJECTIF GÉNÉRAL : Se situer en tant qu'ouvrier qualifié en maréchalerie dans une entreprise artisanale de maréchalerie ou dans une entreprise hippique.
Situer l'entreprise artisanale de maréchalerie au sein de la filière cheval.

Objectif 1 – Présenter les activités et les composantes d'une entreprise de maréchalerie

<ul style="list-style-type: none"> - types d'activités suivant la spécialisation de l'entreprise : chevaux et poneys de sports, de loisirs, de courses, de travail, d'élevage... 	<ul style="list-style-type: none"> - recenser les activités d'une entreprise de maréchalerie 	<p>L'enseignement se fait à partir d'exemples concrets : entreprises étudiées lors de visites ou de périodes de formation en milieu professionnel.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - les secteurs d'activité : primaire, secondaire, tertiaire 	<ul style="list-style-type: none"> - définir les trois secteurs d'activité - justifier la place de l'entreprise artisanale de maréchalerie dans le secteur tertiaire 	<p>Il est nécessaire de partir d'exemples concrets.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'entreprise artisanale de maréchalerie : notion d'artisan, règles définissant l'entreprise artisanale 	<ul style="list-style-type: none"> - définir la notion d'artisan - citer les règles spécifiques d'une entreprise artisanale 	<p>L'enseignement se fait en liaison avec la Chambre des Métiers.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - les différents types d'entreprises privées : individuelles, sociétaires 	<ul style="list-style-type: none"> - citer les éléments permettant d'identifier le statut d'une entreprise 	<p>Il s'agit ici d'aborder simplement les caractéristiques générales de ces entreprises et d'illustrer par des exemples concrets.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - les facteurs de production <ul style="list-style-type: none"> · notion de capital · le capital technique (bâtiments, matériels) · le capital humain (main-d'œuvre familiale et salariée) 	<ul style="list-style-type: none"> - citer et décrire les facteurs de production d'une entreprise de maréchalerie 	<p>L'enseignement se fait à partir d'une entreprise donnée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - l'environnement géographique, l'environnement socioéconomique <ul style="list-style-type: none"> · marché et concurrence · partenaires d'une entreprise (généraux et spécifiques) · fournisseurs et clients 	<ul style="list-style-type: none"> - citer les éléments de l'environnement - décrire leur influence sur l'activité de l'entreprise artisanale de maréchalerie 	<p>À l'aide d'exemples précis, compléter les connaissances sur l'environnement acquises dans le module MC.4.</p> <p>La partie socioéconomique peut être traitée à partir de quelques exemples ou de visites.</p>

Objectif 2 – Situer l'entreprise de maréchalerie au sein de la filière cheval

<ul style="list-style-type: none"> - les acteurs de la filière cheval - l'entreprise dans son environnement professionnel <ul style="list-style-type: none"> · organismes représentatifs de la profession · fournisseurs · clients · autres partenaires (vétérinaires, transporteurs, maréchaux-ferrants...) 	<ul style="list-style-type: none"> - décrire sommairement la filière cheval - compléter un schéma à partir de données légendées répertoriant les différents acteurs - citer et expliquer le rôle des organismes représentatifs de la maréchalerie - citer les principaux fournisseurs et préciser leur rôle - citer les différentes clientèles et préciser leurs attentes - citer d'autres partenaires et expliquer leur rôle 	<p>Cet objectif permet à l'apprenant de situer la branche maréchalerie dans la filière cheval.</p> <p>L'enseignement doit bien faire comprendre l'interdépendance des acteurs de la filière.</p> <p>D'autres partenaires présentant un intérêt pour la profession peuvent être repérés.</p>
---	---	---

Objectif 3 – Se situer en tant qu'ouvrier qualifié en maréchalerie dans une entreprise artisanale ou dans une entreprise hippique

<ul style="list-style-type: none"> - les différents statuts <ul style="list-style-type: none"> · salarié · employeur - les fonctions de l'entreprise artisanale de maréchalerie : de production, de gestion, commerciale, comptable, financière - les consignes de travail (orales et écrites) - les documents de travail <ul style="list-style-type: none"> · les fiches de travail, les répertoires des chevaux, les fichiers clients, les factures, les fiches de stocks, les bons de commande · les bons de livraison, les factures des fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> - citer et comparer les différents statuts - décrire brièvement les grandes fonctions présentes dans l'entreprise - identifier les personnes remplissant ces différentes fonctions - expliquer une consigne et la reformuler - remplir ces documents à partir de données - lire et contrôler ces documents établis 	<p>Situer les droits, obligations et responsabilités des deux parties.</p> <p>Étudier la responsabilité civile professionnelle.</p> <p>Il convient de souligner la complémentarité de toutes les fonctions et d'insister sur l'importance des comportements dans les activités qui leur sont liées.</p> <p>À traiter en relation avec les modules MC.1 et MP.3. Plusieurs documents sont à traiter en relation avec le module MC.2.</p>
--	---	---

Objectif 4 – Utiliser des éléments du droit du travail et de la protection sociale relatifs à l'activité

- les conditions légales du travail
 - durée, contrats et convention collective, rémunération
 - représentation du personnel, inspection du travail, règlement des litiges, formation professionnelle
 - réglementation sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- les techniques de recherche d'emploi
- les mesures en faveur des demandeurs d'emploi

- la protection sociale
 - les assurances sociales : régime général et autres (cotisations, prestations)
 - les accidents du travail et les maladies professionnelles
 - les prestations familiales

- repérer dans un contrat de travail les conditions légales du travail
- lire et contrôler une feuille de paye
- lire et contrôler un certificat de travail
- lire et contrôler un reçu pour solde de tout compte

- effectuer une démarche de recherche d'emploi
- citer et présenter des mesures

- citer les grands principes de la protection sociale
- citer deux grands types de cotisations
- citer les principales prestations pour les salariés

Le sujet est introduit par l'historique du droit du travail (module MC.4).

L'enseignant fait la liaison entre le contrat de travail, le code du travail et la convention collective.

Le contrôle de la fiche de paye se fait en relation avec ces mêmes documents et le module MC.2.

À traiter en relation avec les modules MC.1 et MC.4.

L'enseignant peut faire appel à un intervenant ou s'appuyer sur des documents. Il peut initier les jeunes à présenter leurs compétences aux entreprises du secteur.

Une ouverture aux formations professionnelles possibles est effectuée à ce moment-là.

L'enseignant doit faire remplir une feuille de soin et les imprimés relatifs aux accidents du travail.

Objectifs	Cours	TP	Total
1	8	2	10
2	6	2	8
3	8	6	14
4	12	6	18
Total	34	16	50

Module MP.2 : Bases scientifiques

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires</i>
Biologie	20 h (<i>dont 5 de TD</i>)
Sciences physiques	20 h (<i>dont 8 de TD</i>)
Hippologie	90 h
Total	130 h

SCIENCES PHYSIQUES

Objectif 1 – Présenter les caractéristiques des matériaux

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Caractéristiques des matériaux

- les métaux

- les alliages

- les matières plastiques
- les traitements thermiques des alliages
- les différents types de soudure
 - soudure à la forge
 - soudure oxyacétylénique
 - soudure à l'arc électrique

Combustion

- combustion du carbone

- citer et comparer les propriétés physiques et mécaniques du fer, des aciers, de l'aluminium
- déterminer la température d'un acier selon sa couleur à la chauffe
- définir un alliage
- citer des alliages du fer et de l'aluminium et l'intérêt de ces alliages
- citer et définir les traitements thermiques appliqués aux aciers
- justifier l'intérêt de ces traitements
- justifier l'utilisation de matières plastiques dans la ferrure
- présenter et définir les différents types de soudure
- présenter l'intérêt et les inconvénients des différents types de soudure
- écrire la formule du dioxyde de carbone et citer une propriété de ce gaz
- définir le mot exothermique
- décrire une expérience mettant en évidence les produits formés au cours d'une combustion

Insister sur la malléabilité, la dureté, la transmission des vibrations.

Se limiter aux propriétés utiles pour le travail du fer et de l'aluminium à la forge.

Se limiter à la trempe, au revenu et au recuit.

Insister sur l'absorption des chocs.

Montrer expérimentalement que la combustion du méthane ou du propane provoque un dégagement de dioxyde de carbone et la formation d'eau.

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- les différents modes de chauffe
 - la forge à charbon
 - la forge ambulante à gaz

3. *Équilibre d'un corps*

- centre de gravité

- rupture d'équilibre d'un corps posé sur un plan

- écrire l'équation-bilan de la combustion de l'acétylène
- calculer le volume d'air nécessaire à la combustion complète d'un volume donné d'acétylène
- justifier la nécessité de ventiler une forge
- expliquer la différence entre combustion complète et combustion incomplète
- expliquer le principe de fonctionnement du chalumeau oxyacétylénique

- déterminer expérimentalement le centre de gravité de figures géométriques, de solides usuels

- citer les conditions de stabilité de l'équilibre d'un solide posé sur un plan horizontal
- prévoir le basculement d'un corps posé sur un plan
- définir le polygone de sustentation

La formule de l'acétylène est donnée. À partir des proportions stœchiométriques de l'équation-bilan, évaluer sans utiliser la notion de volume molaire, les volumes de dioxygène nécessaire et de dioxyde de carbone formé.

En faisant varier l'admission d'air dans le bec Bunsen, observer les deux types de combustion complète et incomplète.

Expliquer le poids d'un corps par l'attraction qu'exerce la terre sur ce corps et éviter de faire l'étude des forces. Étude expérimentale.

BIOLOGIE

Objectif 1 – Présenter les caractéristiques générales du monde vivant

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
- les grands groupes d'êtres vivants	- citer les différents groupes d'êtres vivants	Les principaux groupes d'êtres vivants seront présentés : virus, bactéries, plantes sans fleurs, plantes à fleurs, invertébrés, vertébrés. Il ne s'agit pas d'une étude exhaustive, mais de montrer à l'aide d'exemples, et en utilisant un vocabulaire simple, la diversité du monde vivant.
- niveaux d'organisation du monde vivant : cellule, tissus, organes, appareils, organismes	- décrire succinctement et illustrer les principaux niveaux d'organisation du vivant	
- la cellule : membrane, noyau, cytoplasme, organites (mitochondries, chloroplaste, vacuole)	- décrire succinctement et schématiser les cellules animales et végétales	La cellule sera décrite et schématisée sur la base d'observations au microscope optique.
- distinction cellule animale-cellule végétale		
- la mitose (description schématique)	- décrire succinctement la division cellulaire	
- appareil végétatif : racine, feuilles, tiges, bourgeons	- décrire succinctement et schématiser la morphologie des végétaux	L'organisation des animaux n'est pas abordée dans cet objectif. La morphologie des végétaux est à mettre en parallèle avec celle du cheval, décrite en hippologie.
- appareil reproducteur : fleurs et graines		
- fonctions de nutrition, de respiration, de reproduction	- citer les grandes fonctions vitales ; localiser ces fonctions chez l'animal et le végétal	

Objectif 2 – Expliquer sommairement les mécanismes fondamentaux de la nutrition et de la respiration des êtres vivants

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- composition chimique des êtres vivants : eau, glucides, protides, lipides, sels minéraux
- construction et entretien des êtres vivants
- besoins d'énergie

- simplification moléculaire en vue de l'absorption et de l'utilisation des nutriments

- notion d'enzyme

- définition, localisation et mécanisme simplifié de la respiration cellulaire

- justifier la consommation d'aliments pour l'apport de matières et d'énergie nécessaires aux êtres vivants

- expliquer la simplification moléculaire survenant lors de la digestion

- expliquer simplement les mécanismes de la respiration cellulaire

La structure des molécules organiques ne sera pas détaillée. Sera principalement dégagée la notion de molécules complexes constituées de l'assemblage d'unités simples.

Cette étude sera effectuée en relation étroite avec l'hippologie, à l'occasion de la présentation de l'alimentation du cheval.

Première partie — HIPPOLOGIE GÉNÉRALE (50 h)

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Les principales races équines

- classification
- aptitudes et utilisation

- définir le terme race
- présenter la classification des races de chevaux en France, donner un exemple de race de chaque groupe et préciser ses aptitudes

Il s'agit de faire une présentation générale des principales races de chevaux rencontrées en France et de leur classification. Cette présentation qui devra s'appuyer sur des documents, pourra être complétée par une séquence de travail documentaire.

L'extérieur du cheval

- les régions corporelles (beautés et défauts)
- les robes et les marques

- identifier les différentes régions du corps du cheval
- reconnaître un cheval à son signal et présenter la classification des robes
- citer les différentes marques

L'acquisition de ces connaissances doit s'appuyer sur des observations (chevaux et documents) et des applications pratiques qui devront permettre aux élèves et apprentis de décrire et d'apprécier l'extérieur d'un cheval.

- l'appareil locomoteur (squelette, muscles, tendons, ligaments et articulations)
- les aplombs
- le modèle et les allures

- présenter les différentes parties de l'appareil locomoteur ; expliquer leur rôle respectif
- donner la définition des aplombs et juger les aplombs d'un cheval
- apprécier le modèle et les allures
- expliquer le mécanisme du pas, du trot, du galop et du saut

L'enseignement théorique sera obligatoirement complété par l'observation de chevaux en situation. On attachera de l'importance à l'étude et à l'appréciation des aplombs et des allures. Cette étude donnera lieu à une activité pluridisciplinaire avec le module MP.3 pour apprécier l'intégrité ou les modifications de la fonction locomotrice, les particularités des aplombs et des profils. De ces observations seront ensuite déduites les caractéristiques de la ferrure. À partir de chevaux présentant des vices d'aplombs ou d'allures on démontrera la nécessité des ferrures orthopédiques.

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- la croissance et le développement du poulain

- donner la définition de la croissance et du développement, en déduire les soins particuliers à apporter aux poulains

Insister particulièrement sur les incidences de la croissance sur les aplombs et expliquer l'intérêt du parage et du ferrage chez les poulains et les jeunes chevaux.

- les tares et les vices rédhibitoires

- citer les principales tares et vices rédhibitoires

À propos des tares et vices rédhibitoires, faire la relation, cause ou origine, mode de détection et conséquences.

L'alimentation du cheval

- anatomie et physiologie simplifiées de l'appareil digestif

- légender un schéma de l'appareil digestif du cheval et préciser le rôle des différents compartiments

L'étude de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil digestif doit être traitée dans la perspective d'expliquer les recommandations liées à la préparation, à la distribution de l'alimentation et la prévention des accidents digestifs.

À propos de la dentition, montrer comment boucher un cheval et examiner les dents : expliquer l'intérêt des soins dentaires qui peuvent être nécessaires pour maintenir les capacités masticatoires.

- les régimes alimentaires : principaux aliments, modes de préparation et de distribution

- présenter les principaux aliments utilisés dans l'alimentation de chevaux, préciser leur intérêts
- expliquer l'intérêt des modes de préparation et de distribution des aliments

La présentation des régimes alimentaires sera faite en relation avec le coût. Elle donnera lieu à l'observation et à la reconnaissance des principaux aliments utilisés.

À partir d'un exemple de ration

- le rationnement

- vérifier l'adéquation entre les apports de la ration et les besoins des chevaux

- faire la relation entre le volume et le poids des aliments distribués
- vérifier l'adéquation entre apports et besoins
- calculer le coût journalier de l'alimentation

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

Les appareils respiratoire et circulatoire

- légender un schéma des appareils respiratoire et circulatoire ; préciser le rôle des différentes parties

Se limiter à des notions simples et faire la relation avec les moyens de contrôle de l'état et de la forme

L'appareil reproducteur

- légender un schéma des appareils reproducteurs mâles et femelles ; préciser le rôle des différentes parties

Se limiter à des notions simples et faire la relation avec les caractéristiques du cycle de reproduction.

Le système nerveux, les organes des sens

- présenter les caractéristiques des modes de perception chez les chevaux

Faire la relation entre les caractéristiques des organes des sens, les modes de perception et le comportement du cheval : en déduire les précautions à prendre lors de leur approche et contention.

La santé, la défense de l'organisme

– la santé

- la maladie, les agents pathogènes

- les moyens de défense de l'organisme

- les moyens thérapeutiques

- donner la définition de la santé, de la maladie ; citer les signes généraux permettant de reconnaître un cheval en bonne santé, un cheval malade
- donner un exemple de maladie infectieuse, parasitaire
- expliquer le rôle de la désinfection et de la vaccination
- présenter les règles d'emploi des produits et matériels usuels d'une pharmacie d'écurie

En relation avec l'enseignement de biologie, il s'agit de faire acquérir par les élèves et apprentis un vocabulaire et des connaissances de base sur la santé qui constituent un préalable à l'étude des pathologies du pied qui sont étudiées dans la deuxième partie de ce programme.

A partir des pratiques d'hygiène générale, de désinfection et de vaccination : expliquer le rôle des barrières naturelles et de l'immunité dans la défense de l'organisme.

La présentation des moyens thérapeutiques et de leurs règles d'emploi doit être faite dans la perspective de permettre aux élèves et apprentis de comprendre l'intérêt des traitements employés pour soigner les pathologies du pied.

Deuxième partie — HIPPOLOGIE SPÉCIALE (40 h)

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

Le pied

- l’anatomie du pied
 - structure interne
 - enveloppes : membrane, kératogène, boîte cornée

- la boîte cornée : constitution et croissance

- le pied : rôle ; fonctionnement
- les soins du pied, les boiteries et leur détection

- légender un schéma
 - de la structure interne du pied
 - de la membrane kératogène
 - de la boîte cornée
 préciser le rôle de différentes parties

- expliquer le mécanisme du pied

- justifier les examens et les soins dont le pied est l’objet

L’étude de l’anatomie du pied et de son fonctionnement en liaison avec celle des aplombs et des allures présente un intérêt fondamental pour un futur maréchal-ferrant. Elle doit lui permettre d’acquérir les connaissances de biomécanique indispensables au choix et à la réalisation d’une ferrure adaptée à chaque cheval.

Les soins aux pieds et la détection des boiteries permettent de faire la transition avec le chapitre sur les pathologies du pied : en effet elles se traduisent généralement par des boiteries qu’il convient de détecter le plus tôt possible pour procéder au traitement approprié.

Les pathologies de la boîte cornée

- les aplombs défectueux du pied
- les défauts de structure et les accidents
- les pathologies d’origine biomécanique
- les pathologies d’origine infectieuse
- les pathologies d’origine nutritionnelle

- pour chaque pathologie : donner la définition, les causes, les symptômes et les soins à apporter

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

Les pathologies de l'intérieur du pied

- les pathologies d'origine mécanique
- les pathologies d'origine infectieuse
- les pathologies d'origine métabolique
- les pathologies d'origines multiples

Les pathologies des membres en relation avec les pathologies du pied

- les aplombs et allures défectueux
- les tendinites, entorses et fractures
- les soins post-opératoires

L'étude de ces différentes pathologies doit permettre au futur maréchal-ferrant de reconnaître les différentes pathologies et de bien discerner celles qui relèvent de l'intervention d'un professionnel confirmé, voire d'un vétérinaire.

Module MP.3 : Techniques professionnelles

<i>Disciplines</i>	<i>Horaires</i>
Sciences, techniques, pratique encadrée	740 h
EPUP	30 h

Présentation du module

L'enseignement du module MP.3 doit répondre aux objectifs liés à l'acquisition d'une compétence professionnelle spécifique

- acquérir un savoir-faire dans le domaine du forgeage des fers et du ferrage des chevaux
- acquérir un savoir-faire dans le domaine paramédical défini pour la profession
- acquérir les savoirs et aptitudes propres à un travail efficace et en sécurité

Cette acquisition se fera de manière à promouvoir non seulement une excellente gestuelle, mais aussi une bonne connaissance des matériaux et une méthodologie d'examen de l'animal et d'appréciation des paramètres anatomiques, physiologiques ou pathologiques propres à assurer les conditions optimales d'application d'un savoir technique.

Méthodes et horaires

Le module MP.3 doit être conduit en liaison avec

- le module MP.2 en ce qui concerne les connaissances d'hippologie trouvant une application dans les activités professionnelles
- le module MP.1 qui aborde les aspects généraux de la gestion d'une entreprise artisanale
- les horaires de cours et ceux de pratique encadrée ne sont pas distingués de manière formelle. L'horaire total du module MP.3 est de 770 heures. Ce module, essentiellement centré sur les techniques du forgeage et du ferrage, doit être organisé de manière très concrète. L'élève sera le plus tôt possible mis en présence de la forge traditionnelle et des chevaux à ferrer.

Les démonstrations seront réduites au minimum et toujours suivies d'un travail personnel de l'élève, continuellement dirigé et évalué par le formateur. L'application au vivant sera privilégiée par rapport au travail sur les éléments morts ou les maquettes.

OBJECTIF GÉNÉRAL : Maîtriser les techniques élémentaires de maréchalerie en respectant les règles de sécurité et le bien-être du cheval.

Objectif 1 – Maîtriser les techniques de la forge en respectant les règles de sécurité

La forge

- présentation de la forge et de ses accessoires

- identifier les outils de la forge et les principaux instruments de mesure
- expliquer leur rôle et les conditions d'utilisation

Il s'agit de donner une vue d'ensemble sur les différents outils rencontrés dans une forge. Cette présentation est réalisée à partir d'une situation réelle.

- commenter l'aménagement d'une forge fixe et d'un véhicule atelier

Il s'agit d'apprendre aux élèves à raisonner le choix du matériel et des équipements en fonction de l'usage prévu.

- utilisation de la forge

- conduire un feu de forge en toute sécurité
- utiliser les différents outils de forge

L'élève doit apprendre de manière concrète à allumer et conduire un feu de forge et à manipuler les différents outils en respectant les règles de sécurité.

Les techniques de forgeage

- les différents types de fers

· les fers ordinaires

- décrire un fer ordinaire, un clou
- présenter les avantages et les inconvénients des fers forgés et des fers industriels

Outre le fait que cette présentation doit se faire en situation réelle, la description et l'étude des différents fers ordinaires et spéciaux peuvent aussi avoir pour support le dessin.

· les fers spéciaux

- classer et décrire les fers spéciaux selon
· les services et l'emploi du cheval (trot, galop...)
· la morphologie du membre et du pied (fers thérapeutiques et orthopédiques)

Cette partie est à traiter en relation avec le cours d'hippologie spéciale pour en déduire les relations à faire entre le choix d'une ferrure et l'utilisation ou le service du cheval.

CONTENUS	COMPÉTENCES ATTENDUES	RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES
<ul style="list-style-type: none"> - la fabrication des fers ordinaires selon les services et l'emploi du cheval - les différentes étapes de la fabrication <ul style="list-style-type: none"> · prise de mesure du pied · débit d'un lopin de fer · forgeage · étampage · ajustage et finition - les éléments complémentaires : crampons, cônes, plaques, talonnettes 	<ul style="list-style-type: none"> - réaliser les différentes étapes de la fabrication des fers ordinaires - poser les éléments complémentaires sur des fers ordinaires 	<p>Cette partie est centrée sur l'acquisition de savoir-faire spécifiques à la fabrication des fers. Les différents fers que l'élève doit obligatoirement apprendre à fabriquer sont ceux qui figurent à la partie forgeage de l'épreuve de pratique professionnelle explicitée. Compte tenu du temps de formation, il n'a été retenu que la fabrication de fers ordinaires antérieurs et postérieurs de pointures données. La connaissance des matériaux et leur traitement en relation avec leur utilisation en maréchalerie sont étudiés dans le programme de physique du module MP.2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - la fabrication de fers spéciaux 	<ul style="list-style-type: none"> - s'initier à la fabrication des fers thérapeutiques et orthopédiques 	<p>Cette initiation est plus ou moins poussée selon les cas.</p>
<i>Les techniques de soudure</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - les différents types de soudure <ul style="list-style-type: none"> · soudure à la forge · soudure oxyacétylénique · soudure à l'arc électrique · soudure à l'argon - la soudure oxyacétylénique <ul style="list-style-type: none"> · le matériel - les étapes de la soudure <ul style="list-style-type: none"> · préparation de la pièce · réglage du matériel · réalisation de la soudure · finition 	<ul style="list-style-type: none"> - présenter les différents types de soudure et leur intérêt respectif - présenter le matériel, les principes de réglage et les normes - réaliser la soudure oxyacétylénique et à l'arc en respectant les règles de sécurité 	<p>Cette présentation est faite en relation avec le programme de physique correspondant, étudié dans le module MP.2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - les règles de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser le matériel de protection 	<p>Cette présentation est réalisée à partir de situation réelle. Outre l'apprentissage des gestes fondamentaux, les élèves doivent apprendre à travailler en sécurité de façon efficace : choix des postures, des éléments de protection. Il s'agit également d'insister sur l'importance de la conformité des installations électriques, le réglage de l'intensité et le choix des électrodes.</p>

Objectif 2 – Maîtriser les techniques du ferrage en respectant les règles de sécurité et le bien-être du cheval

<ul style="list-style-type: none"> – les outils de ferrage 	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les outils de ferrage et expliquer le rôle et les conditions d'utilisation 	<p>Il s'agit de donner une vue d'ensemble sur les différents outils rencontrés dans l'exercice du métier. Cette présentation est réalisée à partir d'une situation réelle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> – l'approche et la contention du cheval <ul style="list-style-type: none"> - les manipulations du cheval - le comportement et réactions de défense 	<ul style="list-style-type: none"> - aborder, saisir, déplacer et attacher un cheval - soulever et tenir le pied 	<p>En relation avec l'hippologie, les particularités de la prise en charge du cheval (abord, contention, surveillance des attitudes et des réactions) doivent être démontrées et acquises en début de formation de façon à assurer la sécurité de l'homme et du cheval lors du ferrage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> – le ferrage courant <ul style="list-style-type: none"> - la nécessité de la ferrure et de son renouvellement - le choix de la ferrure <ul style="list-style-type: none"> · ferrure ordinaire (fers forgés et industriels) · ferrure selon l'utilisation, les services et l'emploi du cheval 	<ul style="list-style-type: none"> - juger de la nécessité du renouvellement de la ferrure - déterminer les caractéristiques de la ferrure à réaliser 	<p>Ici sont mises en pratique les connaissances d'hippologie pour apprécier l'intégrité ou les modifications de la fonction locomotrice, les particularités des aplombs ou des profils. De ces observations est déduit le choix raisonné des ferrures ordinaires, classiques ou actuelles, des ferrures selon l'utilisation ou le service du cheval.</p> <p>Le choix de la ferrure est à traiter en relation avec l'objectif 1 où sont étudiés les différents types de fer. Lors de l'examen du pied, montrer l'utilisation du compas d'angularité et traduire par un dessin l'état du pied, puis les effets du parage et de la ferrure.</p>

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

- le ferrage à la française, à l'anglaise : les avantages et les inconvénients
- les différentes phases du ferrage courant à chaud, à froid
- les rapports du fer au pied : paramètres d'appréciation du pied ferré

- les ferrages thérapeutiques et orthopédiques
 - le ferrage du pied pathologique
 - . les fers thérapeutiques
 - . les effets de la ferrure choisie
 - le traitement orthopédique des affections du membre : principe de la correction des aplombs

- les autres technologies de ferrage

- réaliser un ferrage courant à chaud et à froid : apprécier le résultat obtenu

- aider à la réalisation de ferrages thérapeutiques et orthopédiques
- expliquer le principe et les effets des ferrures choisies

- présenter les avantages et les inconvénients des nouvelles technologies de ferrage par rapport aux technologies classiques

Cette partie est centrée sur l'acquisition des méthodes et des savoir-faire spécifiques à la pose de fers ordinaires et selon l'utilisation et le service du cheval. Les différents ferrages et méthodes de ferrage que l'élève ou l'apprenti doit maîtriser sont ceux définis pour l'épreuve terminale de pratique explicite. Outre l'excellence gestuelle dans l'exécution des gestes fondamentaux du ferrage : déferrer, parer, ajuster, faire porter, brocher, riveter et réaliser les finitions, on habituera les élèves à travailler en sécurité et de façon efficace : relation avec le cheval, choix des postures, port de vêtement de protection. La réalisation de tout ferrage sera suivie de son appréciation de façon à vérifier la qualité de celui-ci et à détecter toute erreur.

La réalisation en autonomie de ferrages thérapeutiques et orthopédiques n'est pas du niveau V. Il est cependant nécessaire que des cas en vraie grandeur soient présentés aux élèves et aux apprentis, leur traitement étant ensuite développé en leur présence. Ils aident à l'application de ces ferrures sous la responsabilité d'un maréchal-ferrant confirmé.

Il s'agit d'habituer les élèves à s'informer sur les nouvelles technologies de ferrage, leurs avantages et leurs inconvénients par rapport aux technologies classiques. Ces technologies seront classées selon les modes d'attache et les matériaux utilisés : fers métalliques et non ferreux, fers plastiques, fers sans clous... Des démonstrations seront organisées.

CONTENUS

COMPÉTENCES ATTENDUES

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

– les incidents, les erreurs de ferrage et les pathologies de la boîte cornée

- les principaux incidents de ferrage : causes, conséquences à court et à moyen terme

- les erreurs de ferrage : causes, conséquences à court et à moyen terme

- les pathologies de la boîte cornée (abcès du pied, bleime, seime, fourmilère, pied encastelé, crapaud, crapaudine, fourbure) : causes, conséquences, traitement et prévention

- reconnaître et remédier à des incidents de ferrage

- reconnaître des pathologies pouvant être liées à des erreurs de ferrage

- reconnaître et soigner les autres pathologies de la boîte cornée

Au cours du ferrage des incidents tels que : piqûre, retraite, enclouïre, coupure, pied serré, sole brûlée... peuvent survenir ; ces incidents ne sont pas graves si le maréchal-ferrant s'en aperçoit et y remédie immédiatement ; il convient donc d'attirer l'attention des élèves et apprentis sur ces risques d'incidents et de leur montrer les mesures à prendre.

S'attacher à démontrer, en faisant largement appel aux notions d'anatomie ou de pathologie déjà acquises, l'effet néfaste d'erreurs de ferrure sur les étapes de l'axe locomoteur. Mettre en évidence non seulement l'action d'erreurs grossières, mais aussi les répercussions d'erreurs minimales de longue durée (action chronique) y compris les négligences concernant le renouvellement des ferrures.

De la manière la plus concrète possible et en relation avec l'hippologie, on cherchera à faire acquérir par les élèves les éléments de reconnaissance et de différenciation des principales maladies de la boîte cornée. Pour chacune d'elles, l'élève devra être capable de citer les symptômes, la cause, les conséquences, le traitement envisagé et le mode de prévention. En fonction des symptômes observés, il devra discerner les cas qui relèvent de son domaine de compétences et ceux qui nécessitent l'intervention d'un maréchal-ferrant confirmé ou d'un vétérinaire ou des deux.

Objectif 3 – Prendre en compte les problèmes d’hygiène et de sécurité dans l’exercice de l’activité professionnelle

- les différents types de risques : accidents, maladies professionnelles
 - liés à l’exécution des tâches
 - liés à l’utilisation du matériel
 - liés à la manipulation des équidés
- prévention et protection de l’individu contre ces risques
 - législation sur
 - les produits dangereux
 - le matériel
 - les déplacements
 - protections individuelles : tenues vestimentaires, accessoires de sécurité
 - organes de sécurité sur les équipements, le matériel
- lois d’économie de l’effort et principes d’ergonomie

- citer les risques liés à l’exercice de l’activité professionnelle
- citer les degrés de pénibilité de différents travaux
- interpréter les symboles et les signes relatifs aux dangers liés à la manipulation de produits chimiques
- choisir la tenue vestimentaire et les accessoires de sécurité adaptés au poste de travail
- repérer les pièces et zones dangereuses sur le matériel et les équipements
- identifier les organes de sécurité sur le matériel et les équipements
- pratiquer les gestes et postures adaptés aux divers travaux de la profession
- prendre en compte dans l’organisation du poste de travail et dans la conduite des matériels les notions d’ergonomie et les règles de sécurité et d’hygiène

- organisation du poste de travail

- choisir les outils et le matériel adaptés
- organiser l’aire de service et disposer le matériel

Cet objectif 3 doit faire prendre conscience aux élèves de l’importance de la prise en compte de l’hygiène et de la sécurité dans l’exercice de leurs futures activités professionnelles. C’est l’intégrité de l’individu et celle des autres qui sont en jeu ainsi que celle des chevaux.

L’intervention d’organismes de prévention (MSA, assurances) peut être sollicitée.

Les principaux systèmes de sécurité obligatoire sont observés sur le matériel couramment utilisé.

La sécurité par rapport aux appareils électriques et les problèmes de rupture d’équilibre dans l’utilisation du matériel sont traités dans le module MP.2.

Ces notions sont étudiées dans le module MC.3 *Éducation physique et sécurité*, objectif 1 « agir en sécurité » et MP.2 objectif 1 « équilibre d’un corps » ; il s’agit ici de les appliquer aux situations professionnelles. Lors de travaux pratiques, il s’agit d’organiser la sécurité au niveau du poste de travail en se référant à la démarche abordée dans le module MC.3, objectif 2 « organiser la sécurité dans la pratique des activités physiques et sportives ».

L’organisation du poste de travail est à étudier en relation avec la présentation de la forge de l’objectif 1 de ce modu-

Module de langues vivantes

Présentation du module

Ce module permet aux élèves volontaires de consolider et d'approfondir leurs connaissances en langues vivantes. Il comporte un objectif général décliné en cinq objectifs.

On entend par objectifs la formulation des capacités qu'on cherche à faire acquérir à l'élève, ce qu'ils doivent être capables de faire grâce à l'usage de la langue étrangère dans des situations de la vie courante. Les situations décrites ont été choisies en fonction de l'expérience, des intérêts et des besoins personnels et professionnels des élèves. Le choix a été effectué par des enseignants, de manière assez empirique mais il s'inspire largement de travaux récents sur la pédagogie des langues ainsi que des programmes qui ont cours dans l'Enseignement agricole et à l'Éducation nationale.

Les contenus comportent des fonctions (ce que le langage permet de faire), des notions (ce qu'il permet d'exprimer) et des thèmes. Pour l'étude de ces contenus, on pourra se reporter aux documents suivants :

- Brochure numéro 001 F 4619/89 (CNDP, annexe V de l'arrêté du 13.11.1980, disciplines d'enseignement général aux CAP)
- B.O. numéro spécial 24 mai 1990, référentiels des domaines généraux des CAP.

Discipline

Langues vivantes

Horaire

100 h

Ce module ne comporte pas de progression pédagogique ; il ne doit donc pas être lu et utilisé de manière linéaire. Il servira de guide dans la préparation des cours, mais il appartiendra au professeur de choisir les situations de communication qui permettront d'atteindre les objectifs et de sélectionner des fonctions, des notions, et contenus linguistiques correspondant à ces situations.

Il n'existe pas de correspondance contraignante, de liaison obligatoire ligne à ligne, entre les compétences attendues et les contenus : les mêmes fonctions, les mêmes notions, les mêmes éléments syntaxiques ou lexicaux peuvent apparaître dans des situations de communication différentes. Par ailleurs, il ne suffit pas qu'un objectif soit atteint une fois, qu'une fonction soit bien utilisée en une occasion. L'apprentissage passe par une pratique intensive de la langue étrangère et on s'attachera à consolider les acquis par des rebrassages et des réactivations.

- OBJECTIF GÉNÉRAL :**
- Communiquer dans une langue étrangère, oralement et par écrit, dans des situations de la vie courante
 - Développer par le contact avec l'étranger, la curiosité et l'esprit critique
 - Permettre une poursuite de la formation

Objectif 1 – Établir une relation avec quelqu'un

CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

COMPÉTENCES ATTENDUES

L'identité, l'âge, la profession, l'adresse

- attirer l'attention
- saluer... prendre congé
- interroger
- décrire
- répéter ou faire répéter
- préciser ou faire préciser
- exprimer des sentiments, des goûts, des préférences

- se présenter
- faire la connaissance d'un interlocuteur
- solliciter des informations sur une tierce personne

Objectif 2 – S'exprimer et faire s'exprimer

La famille, l'habitation, le village, la ville, la région, les habitudes et les activités quotidiennes

- décrire
- exprimer des sentiments, des goûts, des préférences
- porter un jugement

- s'exprimer et faire s'exprimer sur son cadre de vie, son environnement

La formation, les matières enseignées, l'internat, le foyer, les clubs, les camarades

- présenter, expliquer, s'informer, comparer, apprécier, évaluer

- s'exprimer et faire s'exprimer sur son cadre de vie, son environnement

Les vacances (préparation, déroulement), les études, la vie professionnelle, la vie familiale

- exprimer le futur, le temps, la durée, la chronologie
- exprimer des souhaits, des craintes, des espoirs
- exprimer la condition, la probabilité
- présenter, situer l'événement dans le passé
- rapporter, apprécier, juger des faits passés
- exprimer la satisfaction, la déception, le regret

- s'exprimer et faire s'exprimer sur ses projets
 - à court terme
 - à moyen terme
 - à long terme
- s'exprimer et faire s'exprimer sur un événement vécu du passé récent ou lointain

Objectif 3 – Communiquer dans des situations de la vie courante

Les magasins, les petits achats usuels, le logement (chez l'habitant, en auberge de jeunesse, à l'hôtel), le camping, les repas, les transports

- attirer l'attention
- saluer, remercier, prendre congé
- formuler une demande
- résoudre un problème de compréhension (reformuler, faire reformuler)
- exprimer l'ignorance, l'incertitude, l'hypothèse, l'étonnement
- exprimer l'ordre, l'interdiction
- conseiller
- exprimer une quantité, un prix, une heure, une distance, une direction

- demander et donner des informations :
 - demander et indiquer une direction
 - demander et donner l'heure
 - demander ou indiquer un prix
- comprendre des panneaux de signalisation (en ville, sur la route...)
- lire un plan, une carte
- maîtriser des éléments pratiques de la vie quotidienne à l'étranger
- procéder à des achats, se loger, se nourrir, se déplacer, téléphoner
- tirer des informations essentielles des médias (presse, télévision...)

Repas, sorties, cinéma, discothèque, préparation d'une fête, d'une soirée, organisation d'une visite technique, d'une visite culturelle

- accepter, refuser poliment
- exprimer la possibilité, l'impossibilité
- exprimer ou solliciter un souhait, une suggestion, une proposition, une préférence
- demander à quelqu'un de faire quelque chose

Objectif 4 – Communiquer dans des situations professionnelles

L'entreprise ou l'exploitation agricole (caractéristiques essentielles), les productions, les techniques agricoles, les marchés, les habitudes de consommation, la place de l'agriculture dans le pays, comment les agriculteurs sont perçus par leurs compatriotes, protection de l'environnement et gestion de l'espace rural

- décrire
 - interroger
 - comparer
 - rendre compte, relater
 - expliquer succinctement un fonctionnement
- présenter en termes simples les caractéristiques essentielles d'une entreprise ou d'une exploitation agricole française (exploitation familiale, celle de l'établissement scolaire, du maître de stage...)
 - se faire présenter ou présenter en termes simples une entreprise étrangère (à l'occasion de voyages, séjours, stage à l'étranger)
 - s'informer de réalités professionnelles étrangères (techniques, savoir-faire...)

Objectif 5 – S'informer sur la vie à l'étranger, sur la civilisation étrangère

Cet objectif est transversal et se retrouve à des degrés divers dans les objectifs précédents. Il ne peut donner lieu à un programme exhaustif et détaillé.

Éléments essentiels du cadre géographique, de l'histoire, de l'organisation politique et économique du pays, aspects caractéristiques de la vie quotidienne et de l'actualité (politique, économique, sociale, scientifique, culturelle), éléments essentiels de la culture et de la civilisation du pays

- interroger, décrire, comparer, exprimer des idées, des sentiments...
- s'informer sur la vie à l'étranger, sur la civilisation étrangère

RECOMMANDATIONS PÉDAGOGIQUES

1. Le public

Il est composé d'élèves volontaires. Cependant il est indispensable de connaître les conditions dans lesquelles ces élèves ont étudié les langues avant d'entrer dans la filière CAPA. La plupart des élèves, stagiaires ou apprentis sont issus des classes de 4^e et 3^e préparatoires ou 4^e et 3^e technologiques. Le plus souvent ils éprouvent de sérieuses difficultés en enseignement général et n'ont vraisemblablement pas atteint le niveau de fin de classe de 3^e des collèges. Il est donc nécessaire que l'enseignant procède à une évaluation des acquis afin de tenter une remise à niveau pour les uns, de permettre une poursuite d'études pour les autres. Différents entre eux aussi par l'âge, le vécu personnel (familial et social) les élèves le sont également par les prises de position vis-à-vis d'une langue étrangère, allant du refus hostile à une adhésion émouvante parfois.

2. Adaptation des attitudes pédagogiques et des activités proposées

L'expérience a montré que le stage professionnel à l'étranger constitue un moyen privilégié pour créer chez l'élève le besoin de communiquer et peut lui permettre de retrouver le désir et le plaisir d'apprendre. On n'oubliera pas en effet que l'enseignant enseigne mais que c'est l'élève qui éprouve ou n'éprouve pas le désir d'apprendre, décide de le faire et y parvient en partie grâce à l'aide de son professeur, en partie grâce à sa motivation et son implication personnelle.

On aura donc recours à :

- *l'aide au travail personnel*

La situation d'échec dans laquelle se trouvent de nombreux élèves s'explique en partie par une maîtrise insuffisante des techniques de documentation et des difficultés persistantes à organiser leur travail personnel. Trop souvent encore ces aptitudes sont considérées à tort comme acquises. On n'hésitera donc pas à entraîner dès le début de la formation et dans le cadre d'une action interdisciplinaire concertée, à la tenue d'un classeur, du cahier de textes personnel, au travail personnel sur document (au CDI par exemple) et à la consultation du cahier de textes de la classe.

- *une pédagogie différenciée*

Pour ne pas nuire à l'unité du groupe, on aura intérêt à viser pour tous et au même moment la poursuite des mêmes objectifs et à organiser les activités autour des mêmes thèmes. Néanmoins si les élèves progressent ce sera à coup sûr par des voies différentes ; il n'est donc pas indispensable qu'ils fassent tous la même chose au même moment et au même rythme ni qu'ils aboutissent tous à la même production.

On diversifiera :

- les formes d'expression : orale et écrite mais aussi l'expression par le geste et la manipulation (on aura recours par exemple au découpage, montage et collage pour la réalisation d'affiches, de plaquettes publicitaires...)
- les stratégies d'apprentissage (inductif/déductif, visuel/auditif, ...)
- les outils : rétroprojecteur, magnétophone, vidéo, informatique

- *une pédagogie du succès*

En tendant vers une individualisation des rythmes d'apprentissage, on s'efforcera de valoriser toute réussite, même partielle. Il conviendra d'abord de mettre l'élève en confiance, de lui donner ou de lui redonner le goût d'étudier une langue étrangère. On ne soulignera pas les lacunes mais on fera découvrir à l'élève qu'il n'est pas totalement démuné dans un certain nombre de situations concrètes de communication et qu'il est capable d'améliorer ses performances (repérage de mots transparents, entraînement à l'anticipation, à l'inférence...)

- *une pédagogie du contrat et du projet*

On cherchera à impliquer les élèves dans le choix, la définition, la réalisation et l'exploitation de projets (voyages d'études ou rencontre avec un intervenant anglophone par exemple).

3. Situation de communication

La mise en œuvre du référentiel conduira l'enseignant à sélectionner des situations inspirées de la vie quotidienne.

On entraînera aux quatre aptitudes en proposant des activités faisant appel à une gradation dans le niveau de difficulté.

La prise en compte de la dimension technique et professionnelle se fera à l'occasion de conversations, de l'étude de documents présentant les réalités techniques, économiques, sociales ou culturelles liées à la spécialité professionnelle.

On s'efforcera de choisir des thèmes en fonction des goûts et des besoins des élèves et en collaboration avec les enseignants des modules techniques.

De manière générale, on entraînera les élèves à rechercher des informations à usage professionnel et à parler de leur activité professionnelle présente ou future.

L'étude de la "langue de spécialité" sera abordée avec prudence et discernement.

Ainsi l'étude du "lexique de spécialité" sous forme de listes et de mots est à éviter.

De même, on évitera en grammaire, dans toute la mesure du possible, la formulation de règles théoriques qui gênent souvent le réflexe et ne conduisent pas à l'acquisition des automatismes essentiels.

LE SOUTIEN EN FRANÇAIS ET EN MATHÉMATIQUES

Le français et les mathématiques se partagent le potentiel horaire de 100 heures.

En termes de contenus aussi bien qu'en termes de modalités d'enseignement, le soutien, tout particulièrement, doit être envisagé en fonction des besoins et des potentialités de chaque élève. Ceci implique trois impératifs.

Le premier réside dans la constitution de groupes d'élèves, variables dans leurs effectifs et répondant à des critères avant tout pédagogiques. Pour concilier ce principe et les contraintes des emplois du temps la démarche suivante est proposée. Pendant une période correspondant à une ou plusieurs séances d'enseignement, le professeur de français constitue un groupe homogène, selon ses propres critères. Dans le même temps, le professeur de mathématiques intervient auprès du reste de la classe, groupe nécessairement hétérogène, mais peu différent de la configuration habituelle de la classe et avec lequel on peut prolonger les activités ordinaires. Pendant la période suivante, c'est au tour du professeur de mathématiques de prendre l'initiative. Pour imparfaite que soit cette solution, elle permet cependant de véritables moments d'enseignement individualisé.

Le deuxième impératif est la conséquence du premier. Le professeur de français se doit d'élaborer un "programme de soutien", construit pour partie sur des objectifs de remédiation, pour partie sur des objectifs d'approfondissement. En effet si un groupe peut être constitué en fonction de lacunes caractérisées, il peut l'être tout autant pour cultiver les points forts d'un certain nombre d'élèves. Ces types de soutien ne sont évidemment pas exclusifs de celui qui répond à des nécessités conjoncturelles, en relation immédiate avec le déroulement de la formation.

Enfin, aucune démarche de soutien ne peut être mise en œuvre sans une évaluation minutieuse des compétences. Évaluation initiale, permettant de situer les élèves en fonction des pré-acquis de la formation, évaluation formative continue permettant de déceler régulièrement les retards et les progrès de chacun.

Le respect de ces trois principes peut donner au soutien ses réelles dimensions : pouvoir, si besoin est, revenir en deçà des objectifs et des exigences de la formation et aller au-delà chaque fois que cela est possible.

Référentiel de certification

Référentiel d'évaluation

Modalités de délivrance du diplôme

Les candidats des établissements non habilités de la voie de l'apprentissage et de la voie de la formation professionnelle continue, les candidats des établissements d'enseignement à distance et les candidats libres passent l'examen sous forme de huit épreuves ponctuelles terminales obligatoires et d'une épreuve ponctuelle terminale facultative de langues vivantes.

Les candidats de la voie scolaire des établissements publics et privés sous contrat et les candidats des établissements habilités de la voie de l'apprentissage et de la voie de la formation professionnelle continue passent l'examen sous forme de huit épreuves obligatoires et d'une épreuve facultative de langues vivantes qui prennent en compte pour partie ou totalement les résultats du contrôle en cours de formation.

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle
- avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à la moyenne globale (somme des notes pondérées plus points au dessus de 10 sur 20 multipliés par 2 à l'épreuve facultative de langues vivantes)

Les candidats titulaires d'un CAPA ou d'un CAP ou ayant suivi une classe terminale du BEPA ou du BEP ou de première du cycle terminal des lycées sont dispensés des épreuves correspondant aux enseignements généraux et facultatifs.

Tableau des épreuves pour l'obtention du CAPA

		Candidats des : - établissements à distance - établissements non agréés - libres		Candidats des : - établissements scolaires - établissements agréés	
Épreuves	Modules	Nature	Coefficients	Coef. épreuves ter.	Coefficients CCF
Enseignements généraux					
<ul style="list-style-type: none"> - Expression française et communication - Traitement des données mathématiques - Éducation physique et sportive, santé et sécurité - Monde actuel 	MC.1 : Expression française et communication	écrite	2	1	1
	MC.2 : Traitement des données mathématiques	écrite	1		1
	MC.3 : Éducation physique et sportive, santé et sécurité	pratique	1		1
	MC.4 : Monde actuel	orale	1		1
Enseignements professionnels					
<ul style="list-style-type: none"> - Économie - Bases scientifiques - Professionnelles - Approfondissement professionnel 	MP.1 : Entreprise et vie professionnelle	orale	1		1
	MP.2 : Bases scientifiques	orale	2	1	1
	MP.3 : Techniques et pratiques	orale et pratique	11	6	5
	MAP : Approfondissement professionnel	orale	1		1
Total des coefficients			20	8	12
Langues vivantes	Module facultatif	orale		(a)	(a)

(a) points au-dessus de 10 sur 20 multipliés par 2

Épreuves ponctuelles terminales

I. Épreuve ponctuelle terminale d'expression française et de communication

Nature et objectifs

Il s'agit d'une épreuve écrite portant sur la compréhension et l'exploitation d'un support documentaire thématique.

Les documents doivent être de lecture aisée et si possible contenus sur un même feuillet.

Cette épreuve concerne le module MC.1.

Modalités et évaluation

La durée de l'épreuve est de deux heures, y compris le temps de lecture des documents et de prise de connaissance du sujet.

L'usage du dictionnaire de la langue française est autorisé.

L'évaluation est effectuée par un enseignant de français.

II. Épreuve ponctuelle terminale de traitement de données

Nature et objectifs

Cette épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles ou issus de la vie courante.

Elle concerne le module MC.2.

L'épreuve est écrite, d'une durée d'une heure trente. Le candidat peut être appelé à réaliser des tableaux numériques et des représentations graphiques.

Le sujet est présenté sous la forme :

- soit d'un exercice et d'un problème qui portent sur des parties distinctes du programme
- soit d'une série de trois à cinq exercices indépendants qui portent sur au moins trois parties distinctes du programme.

Le candidat doit être muni des instruments traditionnels de géométrie (équerre, rapporteur, règle graduée...). L'usage des calculatrices est régi par note de service.

Évaluation

L'épreuve est corrigée par un enseignant de mathématiques à l'aide d'une grille critériée.

III. Épreuve ponctuelle terminale d'éducation physique et sportive, santé et sécurité

Nature et objectifs

Cette épreuve pratique et orale, a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs, l'acquisition des compétences et des connaissances associées, présentées dans le module MC.3 : "Éducation physique et sportive, santé et sécurité".

À partir de deux activités physiques et sportives choisies par le candidat, l'épreuve consiste dans la réalisation, identification et appréciation, enfin l'organisation et la gestion de ces activités. L'accent est mis sur la réalisation c'est-à-dire la performance ou le niveau pratique.

Modalités

La partie pratique porte dans chacune des deux activités, sur la maîtrise d'exécution et la performance. Cette partie est évaluée sur 15 points.

La partie orale porte sur la vérification des connaissances liées à l'activité évaluée (par exemple : règlement, règles d'action dans l'activité, notion de sécurité, de santé, de prévention des accidents...). Elle ne nécessite pas de préparation et n'excède pas 5 minutes. Elle est évaluée sur 5 points.

Évaluation

Elle est assurée par un enseignant d'éducation physique et sportive.

IV. Épreuve ponctuelle terminale " Monde actuel"

Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences présentées dans le module MC.4 "Monde actuel".

Nature et modalités

L'épreuve est orale ; elle comporte un temps de préparation de 15 minutes et une interrogation de 15 minutes.

Elle implique nécessairement au moins deux des trois disciplines du module : histoire-géographie, éducation socioculturelle, sciences économiques et sociales. Des documents, en nombre limité, peuvent servir de support aux questions.

L'interrogation s'appuie sur des questions posées par les examinateurs.

Évaluation

Les examinateurs sont deux enseignants parmi les trois intervenant dans le module MC.4.

V. Épreuve ponctuelle terminale d'économie

Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de se situer dans une entreprise, de situer l'entreprise dans la filière, d'utiliser ou d'interpréter certains documents à caractère économique. Elle s'appuie sur les enseignements du module MP.1.

Nature et modalités

L'épreuve est orale, d'une durée de 10 minutes précédée d'un temps identique de réflexion.

Le candidat doit répondre à plusieurs questions dont l'une au moins s'appuie sur un document. Les sujets abordés doivent être concrets et inspirés de situations professionnelles.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par un professeur de sciences économiques et sociales, à l'aide d'une grille critériée.

VI. Épreuve ponctuelle terminale "Bases scientifiques"

Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier, par sondage, l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences définies dans le module MP.2.

Nature et modalités

Il s'agit d'une épreuve orale.

Après tirage au sort du sujet, le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 10 minutes, suivi d'une interrogation de 10 minutes.

Chaque sujet se présente sous la forme d'une série de questions à réponses ouvertes et courtes qui se répartissent sur plusieurs objectifs de ce module. Des documents peuvent être fournis aux candidats par les examinateurs.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par deux enseignants intervenant dans le cadre de ce module (biologie, hippologie, physique)

VII. Épreuve de pratique professionnelle explicitée

Objectif

Cette épreuve a pour objectif de vérifier en situation professionnelle si le candidat est capable de réaliser une ou plusieurs tâches incombant à un professionnel qualifié en maréchalerie, de les expliciter et de les justifier.

Nature et modalités

L'évaluation doit s'établir sur des mises en situations réelles. Leur choix doit s'appuyer sur le référentiel professionnel. Elle consiste, d'une part, en la réalisation d'un ferrage courant complet, d'autre part, en la réalisation du forgeage de 4 fers ordinaires définis aux cotes d'un dessin, selon modèle.

1. Épreuve de ferrage : sur une aire de service appropriée, on présentera au candidat un cheval muni d'une ferrure courante dont le renouvellement s'impose. Le candidat expose les enseignements qu'il a tirés de l'examen du cheval quant à la manière d'ajuster des fers qu'il a choisis et les fait porter à chaud, les broche et les rive. Préalablement, le candidat a été informé que « garnitures et ajustures » sont exigées. Le candidat choisit de ferrer à l'anglaise ou à la française ; dans ce cas, il le fait lors de son inscription à l'examen, le jury avise alors des mesures à prendre.

La durée de réalisation du travail est d'une heure trente.

2. Épreuve de forgeage : d'une durée d'une heure trente, elle peut être organisée en cours de formation.

Évaluation

L'évaluation est organisée conjointement par un enseignant de sciences techniques et un professionnel inscrit au répertoire des métiers.

Le candidat se présente en tenue de travail conforme et apporte son outillage personnel de forge et de ferrure.

On vérifie que le candidat est capable de :

- préparer le matériel
- aborder, contenir le cheval en toute sécurité
- réaliser le travail demandé
- justifier les modalités de mise en œuvre

Après avoir pris connaissance du sujet et des consignes de travail, le candidat dispose d'un temps de préparation.

À l'issue de la réalisation, le candidat rend compte de son travail et justifie les modalités de mise en œuvre.

L'évaluation est réalisée à partir de grilles critériées.

VIII. Épreuve ponctuelle terminale d'approfondissement professionnel

Elle a pour but de vérifier l'atteinte des objectifs et l'acquisition des compétences définies dans le module d'approfondissement professionnel.

Il s'agit d'une épreuve orale.

Après tirage au sort du sujet, le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 10 minutes, suivi d'une interrogation de 10 minutes.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences et techniques de l'aménagement.

IX. Épreuve ponctuelle terminale facultative de langues vivantes

Objectif

L'épreuve évalue l'atteinte des objectifs et des niveaux d'exigence déterminés par le programme du module de langues vivantes.

Nature et modalités

L'épreuve comporte un temps de préparation de vingt minutes et une interrogation orale, en langue étrangère, de quinze minutes.

L'interrogation consiste en une conversation qui s'appuie sur un document fourni par le candidat ou par l'examineur et peut se poursuivre de manière libre. Dans tous les cas, l'examineur fournit, en début de préparation, des consignes claires et précises au candidat.

Documents présentés par le candidat : le candidat peut présenter les documents variés qu'il aura étudiés pendant sa préparation au CAPA (textes, documents iconographiques, dossiers, enregistrements sonores, etc.). Il présente dans ce cas, une liste visée par son chef d'établissement et signée par son professeur. Les documents portent mention de leur origine, de leur auteur, de leur date de publication ou de fabrication. Ils ne contiennent pas de note ni de traduction en français.

Le candidat se munit, au moment de l'interrogation, de deux exemplaires des documents, afin de pouvoir en mettre un à la disposition de l'examineur.

Documents fournis par l'examineur : si le candidat ne présente pas de document ou s'il présente des documents difficilement exploitables, compte tenu des objectifs de l'épreuve, l'examineur fournit des documents (iconographiques, textes ou enregistrements sonores...) qu'il a apportés lui-même.

L'examineur veille à ce que les documents proposés soient strictement conformes aux objectifs et aux niveaux définis dans le module de langues vivantes, qu'ils présentent des difficultés graduées et permettent bien au candidat de faire la preuve de ses compétences en langue étrangère.

Évaluation

L'évaluation est réalisée par un enseignant de la langue concernée, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

Textes réglementaires

Décret n° 95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et de la pêche ;

Vu le code rural, notamment le livre VIII ;

Vu la loi n° 71-556 du 12 juillet 1971 relative à la création et au fonctionnement des organismes privés dispensant un enseignement à distance ainsi qu'à la publicité et au démarchage faits par les établissements d'enseignement ;

Vu la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 modifiée d'orientation sur l'enseignement technologique ;

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée relative à la liberté d'accès aux documents administratifs ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 ;

Vu la loi n° 92-678 du 20 juillet 1992 relative à la validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale ;

Vu la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 84-1192 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n° 85-1265 du 29 novembre 1985 modifié relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ;

Vu le décret n° 88-922 du 14 septembre 1988 pris pour l'application de la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privés ;

Vu le décret n° 89-51 du 27 janvier 1989 modifié portant règlement général du brevet d'études professionnelles agricoles ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement agricole en date du 16 février 1995,

Décète :

TITRE I : DÉFINITION DU DIPLÔME

Article premier

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole délivré par le ministre chargé de l'agriculture est un diplôme national qui atteste d'une qualification professionnelle dans les secteurs professionnels de la production agricole, de la forêt, des industries agroalimentaires, des agroéquipements, de l'aménagement de l'espace, de l'environnement, de la commercialisation, des services en milieu rural et de leurs activités connexes.

Il sanctionne l'acquisition des compétences et des connaissances professionnelles, technologiques et générales nécessaires pour exercer une activité professionnelle qualifiée ainsi que pour s'adapter à l'évolution des techniques et des méthodes de travail. Il permet également la poursuite d'études professionnelles. Le diplôme porte mention de l'option qui le définit et, le cas échéant, de la spécialité professionnelle qui le précise.

Article deux

Chaque option du certificat d'aptitude professionnelle agricole est créée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, après avis de la commission professionnelle consultative compétente.

L'option ou, le cas échéant, la spécialité du certificat d'aptitude professionnelle agricole s'appuie sur un référentiel professionnel caractérisant les compétences professionnelles, technologiques et générales requises pour l'exercice des activités auxquelles prépare le diplôme et est définie par un référentiel du diplôme énumérant les capacités que les titulaires du diplôme doivent posséder, précisant les savoirs et savoir-faire qui doivent être acquis et indiquant les niveaux d'exigence requis pour l'obtention du diplôme.

Ces référentiels font l'objet d'annexes à l'arrêté mentionné au premier alinéa du présent article.

TITRE II : CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME

Article trois

Les candidats mineurs au 31 décembre de l'année de l'examen ne peuvent postuler le certificat d'aptitude professionnelle agricole que s'ils justifient avoir suivi la préparation, conformément aux articles 4, 5, 6 ou 7 du présent décret.

Article quatre

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie scolaire :

a) Aux candidats ayant effectué un cycle d'études de deux ans à l'issue d'une classe de troisième.

Pour les établissements privés assurant des formations selon les modalités définies à l'article L. 813-9 du code rural, le cycle d'études comprend une durée totale d'au moins 800 heures effectuées dans le centre de formation.

Toutefois, le cycle d'études peut être d'une durée égale à un an à l'issue d'une classe de troisième préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle agricole, lorsque cette disposition est prévue, après avis de la commission professionnelle consultative compétente, par l'arrêté mentionné à l'article 2. Dans ce cas, pour les établissements privés assurant des formations selon les modalités définies à l'article L. 813-9 du code rural, la durée de la formation en centre ne peut être inférieure à 600 heures.

b) Aux candidats justifiant d'un niveau de scolarité de fin de cycle de détermination des Lycées et ayant effectué un cycle d'études d'un an.

Les formations mentionnées aux *a* et *b* du présent article sont dispensées dans :

1. des établissements publics locaux ou nationaux de l'enseignement technologique et professionnel agricole ;
2. des établissements privés ayant passé, pour la formation considérée, un contrat au titre des articles L. 813-1 et suivants du code rural ;
3. des établissements relevant d'autres ministères, après avis du Conseil national de l'enseignement agricole, en fonction de critères spécifiques, sur la base d'une convention passée avec le ministre chargé de l'agriculture ;
4. et tout autre établissement privé.

Article cinq

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de l'apprentissage à tout candidat dans les conditions fixées au titre I du livre 1^{er} du code du travail.

Le cycle de formation est dispensé dans des centres de formation d'apprentis, dans des sections d'apprentissage ou dans des unités de formation par apprentissage.

Article six

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible par la voie de la formation professionnelle continue aux candidats relevant du livre IX du code du travail et ayant suivi une préparation d'une durée de 800 heures d'enseignements généraux, technologiques et professionnels en centre de formation.

Cette durée peut être réduite à 400 heures pour les candidats justifiant :

- soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein, en rapport direct avec l'option ou la spécialité préparée, à l'entrée en formation ;
- soit d'un niveau initial de formation de fin de cycle de détermination des Lycées.

La durée de formation requise peut être réduite après une décision dite de " positionnement". Le positionnement prend en compte les études suivies en France ou à l'étranger par le candidat, les titres et diplômes français ou étrangers possédés, les compétences professionnelles qu'il peut faire valoir, ainsi que les dispenses d'épreuves ou d'unités capitalisables dont il bénéficie, au titre de la validation des acquis professionnels, ou du fait de la possession de certains titres, diplômes, unités capitalisables ou épreuves de diplômes dans la limite de leur validité.

Article sept

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible aux candidats inscrits dans les établissements dispensant un enseignement à distance qui ont suivi la formation selon les modalités prévues par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Article huit

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est accessible aux candidats libres.

Ces candidats doivent avoir occupé un emploi d'ouvrier qualifié dans un secteur professionnel correspondant aux finalités du diplôme pendant l'équivalent d'au moins deux années d'activité professionnelle à temps plein, à la date du début des épreuves.

TITRE III : ORGANISATION DE LA FORMATION EN VUE DE L'ACCÈS AU DIPLÔME

Article neuf

La formation ainsi que les modalités de sa mise en œuvre sont définies en annexe de chacun des arrêtés créant une option du certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Elle est organisée en modules et structurée en trois groupes :

- des modules d'enseignement général communs à toutes les options ;
- des modules d'enseignement professionnel, propres à l'option ou à la spécialité ;
- un module facultatif de langues vivantes.

Le ministre chargé de l'agriculture fixe les modalités selon lesquelles un ou plusieurs modules d'approfondissement professionnel sont mis en œuvre par chaque établissement, dans le cadre des modules d'enseignement professionnel.

La formation comporte, en outre, des périodes en milieu professionnel.

Article dix

La préparation au diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole peut être associée à celle conduisant au brevet d'études professionnelles agricoles. Dans ce cas, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixe les modalités selon lesquelles certaines épreuves peuvent permettre l'évaluation en vue de la délivrance de l'un et l'autre diplôme.

Article onze

Le diplôme est délivré à la suite d'un examen public, organisé sous la forme d'épreuves qui visent à valider les acquis du candidat par rapport à tout ou partie du référentiel du diplôme. Cet examen comporte une épreuve par module.

La liste, la nature et la durée des épreuves sont définies par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

L'examen conduisant à la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole est organisé dans le cadre régional ou inter-régional sous l'autorité du directeur régional de l'agriculture et de la forêt, en une session annuelle, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'agriculture. Cependant, des épreuves terminales de remplacement peuvent être organisées à l'intention des candidats régulièrement inscrits à la session normale et empêchés de s'y présenter, soit pour raison de santé dûment constatée, soit pour obligations militaires dûment certifiées, soit pour cause de force majeure laissée à l'appréciation du directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

Article douze

Pour les candidats des établissements visés aux 1, 2 et 3 du b de l'article 4 du présent décret, la note de chaque épreuve prend en compte les résultats du contrôle en cours de formation.

La disposition ci-dessus s'applique également aux candidats des établissements préparant au diplôme par la voie de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage, à condition que ces établissements obtiennent au préalable une habilitation. Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture précise les conditions dans lesquelles cette habilitation est délivrée et, le cas échéant, retirée.

Article treize

Le contrôle en cours de formation s'effectue selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

Article quatorze

Outre les candidats des établissements n'ayant pas obtenu une habilitation et ceux visés à l'article 8, ne peut bénéficier du contrôle en cours de formation :

1. Le candidat ayant suivi un enseignement à distance ;
2. Le candidat ajourné non redoublant, pour les épreuves dont il a choisi de ne pas conserver les résultats acquis à la précédente session ;
3. Le candidat ajourné et redoublant dans un établissement non habilité ;
4. Le candidat ajourné et redoublant n'ayant pas bénéficié du contrôle en cours de formation lors de sa formation précédente ;
5. Le candidat n'ayant pas bénéficié du contrôle en cours de formation pendant l'une des années d'un cycle de formation de deux ans.

Article quinze

Les candidats visés aux articles 6, 7 et 8 du présent décret peuvent être dispensés, sur leur demande, de l'épreuve pratique d'éducation physique.

Les candidats visés aux articles 4 et 5 qui ne peuvent pas subir l'épreuve pratique d'éducation physique et sportive pour une raison de santé en sont dispensés à condition de produire un certificat délivré par un médecin concourant à l'exercice des tâches médico-scolaires.

Article seize

Le jury présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt, organisateur de l'examen. Il peut opérer en commissions. Il est souverain dans ses évaluations et délibérations, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le jury est composé, pour moitié au moins, d'enseignants des établissements agricoles publics ou privés justifiant des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparant au certificat d'aptitude professionnelle agricole et, pour moitié au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées.

En aucun cas, le jury ne peut comprendre moins de la moitié d'agents rémunérés par l'État.

Si l'une de ces proportions n'est pas atteinte à la suite de l'absence d'un ou plusieurs de ses membres, le jury pourra néanmoins délibérer valablement.

Un jury peut être commun à plusieurs options du certificat d'aptitude professionnelle agricole. Lorsque l'arrêté créant l'option prévoit que la préparation de ce diplôme est associée à celle du brevet d'études professionnelles agricoles, le certificat d'aptitude professionnelle agricole est délivré par le jury du brevet d'études professionnelles agricoles.

Article dix-sept

À l'issue de l'examen, le jury délibère en prenant en compte les notes obtenues aux épreuves et les livrets scolaires ou de formation des candidats présentant les résultats et l'avis de l'équipe pédagogique.

Le total des notes coefficientées des épreuves correspondant aux modules d'enseignement général et aux modules d'enseignement professionnel est, le cas échéant, augmenté des points au-dessus de 10 sur 20 multipliés par 2 obtenus par les candidats à l'épreuve facultative.

Le diplôme est délivré si la note moyenne globale obtenue est égale ou supérieure à 10 sur 20. Si cette note est comprise entre 9 et 10 sur 20 le jury peut décider, au vu des résultats aux épreuves et du livret scolaire ou de formation du candidat, soit d'attribuer des points supplémentaires et déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

Toutefois, une note inférieure à 10 sur 20 obtenue à l'épreuve ponctuelle terminale professionnelle est éliminatoire.

Un candidat ayant fourni un livret scolaire ou de formation ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée sur le livret sous la signature du président.

Les candidats ajournés reçoivent, s'ils ont obtenu pour l'ensemble des épreuves une moyenne générale au moins égale à 8 sur 20, un certificat de fin d'études professionnelles agricoles.

Article dix-huit

Un candidat ajourné redoublant peut conserver le bénéfice des notes obtenues aux épreuves de l'examen, sous réserve que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20.

Un candidat ajourné non redoublant peut, sur sa demande, conserver pendant les trois sessions suivant sa première candidature le bénéfice des notes obtenues aux épreuves de l'examen.

Les notes obtenues lors d'une nouvelle session se substituent à celles attribuées précédemment aux épreuves correspondantes.

Article dix-neuf

Les candidats déjà titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un certificat d'aptitude professionnelle ainsi que ceux ayant suivi une scolarité complète de la classe de seconde générale et technologique ou de la classe terminale du brevet d'études professionnelles agricoles ou du brevet d'études professionnelles sont dispensés des épreuves correspondant aux modules d'enseignement général et d'enseignement facultatif.

TITRE IV : UNITÉS CAPITALISABLES

Article vingt

Les candidats ayant suivi la préparation au titre de la formation professionnelle continue ou de l'apprentissage dans un centre habilité par le ministre chargé de l'agriculture peuvent, lorsque l'arrêté créant l'option du certificat d'aptitude professionnelle agricole concernée le prévoit, obtenir ce diplôme par unités capitalisables.

La certification est effectuée sous le contrôle du jury compétent pour l'option. L'arrêté mentionné au précédent alinéa fixe la liste et la nature de ces unités capitalisables ainsi que leur correspondance avec les épreuves prévues à l'article 11.

Article vingt et un

L'obtention d'une unité capitalisable donne lieu à la délivrance d'une attestation dont la durée de validité est de cinq années.

L'acquisition de la totalité des unités capitalisables donne lieu à la délivrance du diplôme.

Article vingt-deux

Tout titulaire du certificat d'aptitude professionnelle agricole est réputé avoir acquis la totalité des unités correspondant au diplôme obtenu, quelle que soit la forme de l'évaluation subie.

Un candidat ajourné à une session d'examen qui a obtenu au moins 10 sur 20 à une ou plusieurs épreuves est réputé avoir acquis l'unité ou les unités capitalisables correspondantes.

Article vingt-trois

Les dispositions du présent décret entrent en vigueur à la date de leur publication. Le décret n° 89-50 du 27 janvier 1989 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole est abrogé sauf en ce qui concerne l'option " Maréchalerie " du certificat d'aptitude professionnelle agricole pour laquelle ledit décret reste applicable pour les sessions d'examen de 1995, 1996 et 1997.

Sont également abrogées les dispositions du décret n° 72-989 du 23 octobre 1972 portant organisation du certificat d'aptitude professionnelle agricole ; celles-ci restent toutefois applicables aux options non renouvelées de ce diplôme jusqu'à la date de leur suppression.

Article vingt-quatre

Le ministre de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 avril 1995

Par le Premier ministre : E. BALLADUR

Le ministre de l'agriculture et de la pêche : J. PUECH

Arrêté portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option *Maréchalerie*

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

- Vu le code rural, notamment les articles 340-1 et R 811-145 et suivants ;
- Vu le décret n° 95-464 du 26 avril 1995 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle agricole ;
- Vu le décret n°98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle exigée pour l'exercice des activités prévues à l'article 16 de la loi n°96-603 du 5 juillet 1996 relative au développement et à la promotion du commerce et de l'artisanat, notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'avis de la commission professionnelle consultative en date du 16 juin 1998 ;
- Vu l'avis du comité technique paritaire central de la direction générale de l'enseignement et de la recherche en date du 25 juin 1998 ;
- Vu l'avis du conseil national de l'enseignement agricole en date du 9 juillet 1998 ;

arrête

Article 1^{er}

Il est créé un certificat d'aptitude professionnelle agricole, option Maréchalerie.

Article 2

Le référentiel professionnel figure à l'annexe I du présent arrêté.

Le référentiel de diplôme qui définit les objectifs, les contenus, les horaires et l'organisation des enseignements fait l'objet de l'annexe II du présent arrêté.

Le référentiel de diplôme peut être complété par un module facultatif de langue vivante.

Article 3

Pour les candidats de la voie scolaire, la durée de la période de formation en milieu professionnel est de quatorze à seize semaines dont douze sont prises sur la période scolaire.

Pour les candidats au titre de la formation professionnelle continue, la période de formation en milieu professionnel est adaptée par le centre de formation dans sa durée et ses objectifs, en fonction des acquis du stagiaire, évalués à l'entrée en formation, après accord du directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

Article 4

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole cité à l'article 1^{er} est obtenu par un examen comportant des épreuves.

Article 5

La liste, la durée, le coefficient et la définition des épreuves sont fixés à l'annexe III du présent arrêté.

Les résultats du candidat à chaque épreuve sont exprimés par une note variant de 0 à 20 en points entiers.

Article 6

Les dispositions du présent arrêté entrent en application à compter de la session d'examen de 2000. À compter de cette même session l'arrêté du 14 mai 1991 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option Maréchalerie est abrogé.

Article 7

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche et les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1998

Pour le ministre et par délégation

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche



Référentiel édité par le CNPR
Centre National de Promotion Rurale
Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche et des Affaires Rurales
BP 100 - 63370 Lempdes

Prix :
6,86 € l'exemplaire